



HAL
open science

Marcelle Geoffray, une femme du Beaujolais

Cécile Daniel

► **To cite this version:**

| Cécile Daniel. Marcelle Geoffray, une femme du Beaujolais. Histoire. 2019. dumas-02293332

HAL Id: dumas-02293332

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02293332v1>

Submitted on 20 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire Diplôme Universitaire de Généalogie
Université de Nîmes – Mai 2019



Marcelle Geoffray, une femme du Beaujolais

Cécile DANIEL

N° Etudiant 20172725

Remerciements

Un arbre généalogique, c'est toujours une aventure, un grand voyage à la rencontre d'une famille dont je soupçonne, au début, à peine l'existence et qui finalement me devient familière et m'accompagne dans ma vie quotidienne, ici et surtout maintenant.

En premier, un grand merci à Laurent et Pierre de m'avoir autorisée à travailler sur leur famille Geoffray, j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir à lire ce mémoire. Merci à vous deux et à Michelle de m'avoir montré vos photos et de m'avoir raconté vos souvenirs.

Merci ensuite à mes enfants qui se sont bien amusés à voir leur maman réviser ses cours et écrire son mémoire, eux qui ont hâte d'en avoir fini avec l'école. Je vous souhaite de retrouver plus tard la joie de la découverte et de l'apprentissage.

Merci enfin à l'université de Nîmes et à l'équipe pédagogique du DU de Généalogie, c'est un vrai bonheur pour moi d'avoir suivi ce DU même si la tâche était rude et le découragement jamais bien loin.

Ce mémoire est aussi l'occasion de remercier toutes les personnes que j'ai croisées pendant mes recherches : Chantal la secrétaire de Mairie de Denicé, le personnel des Archives Départementales du Rhône qui garde le sourire même les jours de panne informatique et qui n'hésite pas à apporter en salle de lecture des documents en cours de classement.



A Marcelle, avec toute ma tendresse et mon respect.

Sommaire

I – Choix du couple de base et du village étudiés	
I.1 - Marcelle Geoffray	Page 4
I.2 – Denicé, village du Beaujolais	Page 4
II – Le couple de base et ses descendants	
II.1 – Antoine Marie Geoffray et Marguerite Goine, le couple de base	Page 6
II.2 – Pascal Geoffray et Marie Adeline Simon	Page 12
II.3 – Jean Claude Geoffray et Joséphine Dumont	Page 17
II.4 – Louis Geoffray et Joséphine Geoffray	Page 18
II.5 – Marcelle Mongoin-Geoffray et René Nicod	Page 21
II.6 – La maison de famille de Denicé	Page 26
III – Denicé, un village du Beaujolais	Page 28
III.1 – Les deniçois	Page 30
III.2 – Les édifices et la vie religieuse	Page 34
III.3 – Un village de vigneron	Page 44
III.4 – Les activités économiques	Page 49
III.5 – Denicé et la grande Histoire	Page 51
III.6 – La santé publique	Page 60
IV – Les ascendants	
IV.1 – Antoine Marie Geoffray et Jeanne Marie Balandras	Page 64
IV.2 – Claude Benoit Geoffray et Jeanne Demurgier	Page 66
IV.3 – Claude Geoffray et Benoite Nesme	Page 67
IV.4 – Louis Geoffray et Jeanne Margand	Page 70
IV.5 – Les migrations de la famille Geoffray	Page 71
IV.6 – L’orthographe et l’origine du nom Geoffray	Page 73
Pour aller plus loin	Page 74
Sources et bibliographies	Page 75

I - Choix du couple de base et du village étudiés

I.1 – Marcelle Geoffray

Marcelle Geoffray est la grand-mère de mon compagnon. Je la connais à travers les souvenirs de son petit-fils, ses tartes aux pommes merveilleuses, les après-midi à jouer sous la table et la douceur de ses cheveux blancs.

Pour la généalogiste que je suis, son histoire est intéressante, elle a été adoptée à 4 ans, après le décès de sa maman, par un couple qui n'avait pas d'enfant. Les deux familles sont restées proches, elle disait avoir deux papas et une maman, elle se trouvait très heureuse de cette situation.

On habite dans la maison de Marcelle, sa présence bienveillante nous entoure encore, donc c'était évident pour moi de présenter son histoire dans le cadre de ce mémoire.

Les arrière-grands-parents de Marcelle, Antoine Marie Geoffray et Marguerite Goine se sont mariés en février 1844, presque dans la fourchette de dates imposée pour ce mémoire pour le couple de base, je me suis permise cette adaptation de la consigne parce que c'était important pour moi de rendre hommage à cette belle-grand-mère que je n'ai pas connue mais qui me semble pourtant si proche.

I.2 – Denicé, village du Beaujolais

Antoine Marie Geoffray et Marguerite Goine, mon couple de base ont beaucoup déménagé pour leur époque, ils sont nés à St Bonnet de Troncy et St Nizier d'Azergues, ils habitaient à Villefranche sur Saône au moment de leur mariage et ils se sont finalement installés à St Bonnet le Troncy.

Parmi tous ses villages traversés, j'étais bien en peine pour trouver celui qui était significatif pour la famille et sur lequel je pouvais travailler. Finalement, j'ai choisi de présenter dans ce mémoire le village de Denicé. C'est le point d'ancrage du clan issu de Pascal Geoffray, le fils aîné de Antoine Marie Geoffray, famille descendante du couple de base que je vais présenter aux chapitres suivants.

Véritable village de la famille, Pascal Geoffray s'est installé à Denicé dans les années 1870, il s'y est marié en 1877 et la maison qu'il a acheté en 1891 avec sa femme existe toujours, elle appartient et est habitée aujourd'hui par un des fils de Marcelle donc un de ses arrière-petits-fils.

Marcelle Geoffray s'est aussi mariée à Denicé et elle repose aujourd'hui en paix dans le cimetière du village.

Présenter, dans le cadre de ce mémoire, le village de Denicé est donc cohérent avec l'histoire de la famille Geoffray et porteur de sens pour les descendants de Marcelle.

Méthodologie

Tous les documents administratifs consultés pour la rédaction de ce mémoire viennent des Archives Départementales du Rhône, je vous propose de citer les côtes des différents documents sans rappeler à chaque fois qu'ils viennent des AD du Rhône. Toutes les communes citées dans le présent document sont aussi dans le département du Rhône.

Pour les autres documents et sources utilisés, se reporter au chapitre bibliographie en fin du document.

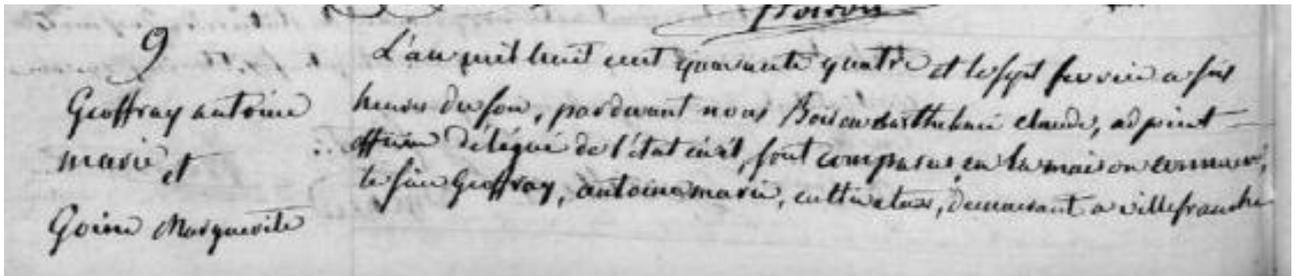
Je suis aussi allée en mairies de Denicé et du Perréon pour tous les actes d'état civil qui ne sont pas disponibles sur internet.

Pour commencer ce travail, j'ai vérifié dans l'état civil les informations données de mémoire par les descendants de Marcelle Geoffray.

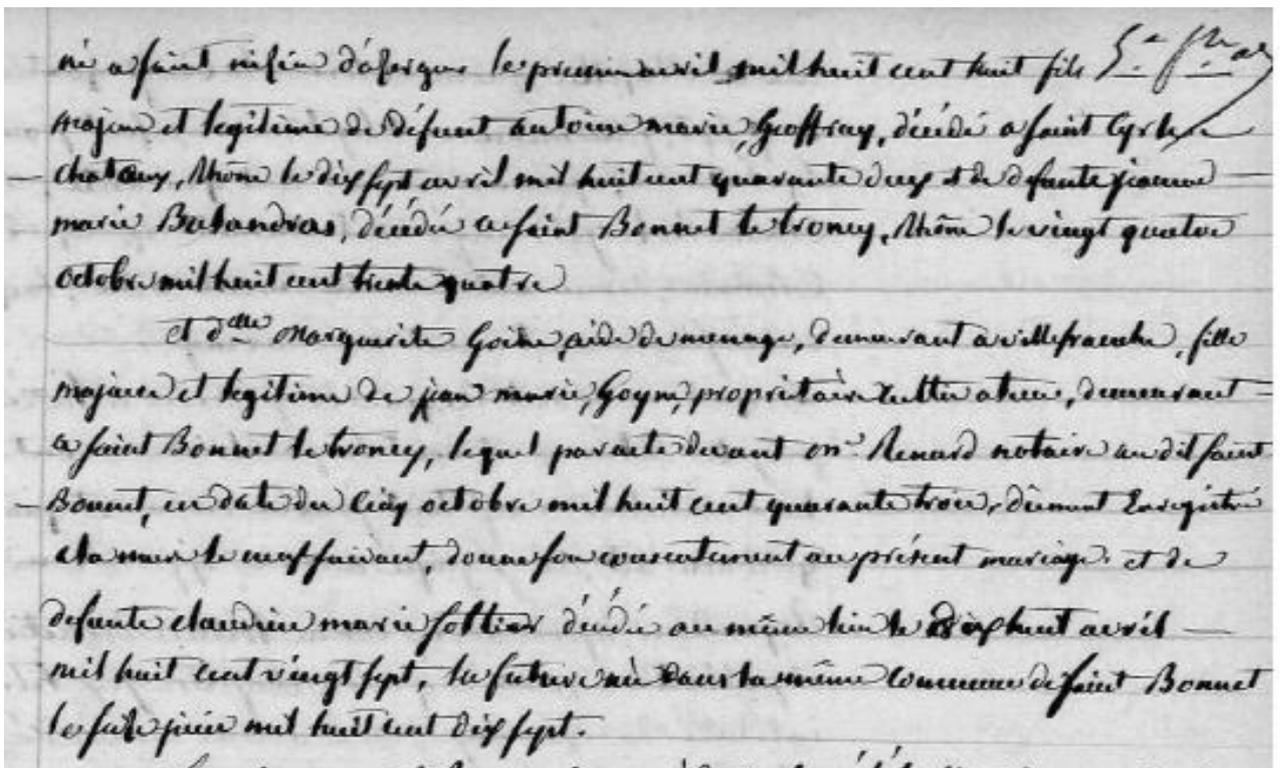
II – Le couple de base et ses descendants

II.1 – Antoine Marie Geoffray et Marguerite Goine, le couple de base

Antoine Marie Geoffray et Marguerite Goine se sont mariés à Villefranche sur Saône le 7 février 1844. Extrait de leur acte de mariage, côte 4 E 5448 :



« L'an mil huit cent quarante quatre et le sept février à six heures du soir, pardevant nous Boison Barthéléme Claude, adjoint officier délégué de l'état civil, sont comparus en la maison commune le sieur Geoffray, antoine marie, cultivateur, demeurant à Villefranche

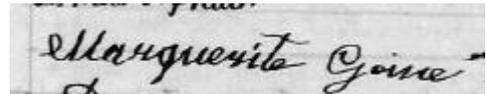


né à Saint Nizier d'azergue le premier avril mil huit cent huit fils majeur et légitime de défunt antoine marie Geoffray, décédé à Saint Cyr le Chatoux Rhône le dix-sept avril mil huit cent

quarante-deux et de défunte Jeanne Marie Balandras décédée à Saint Bonnet le Troncy Rhône le vingt-quatre octobre mil huit cent trente quatre

et d(emois)elle Marguerite Goine aide de ménage demeurant à Villefranche, fille majeure et légitime de Jean Marie Goyne propriétaire cultivateur demeurant à Saint Bonnet le Troncy, lequel par acte devant M(âtr)e Renard notaire audit Saint Bonnet en date du cinq octobre mil huit cent quarante-trois, dûment enregistré en la mairie le neuf suivant donne son consentement au présent mariage et de défunte Claudine Marie Fottier décédée au même lieu le dix-huit avril mil huit cent vingt-sept, la future née dans la même commune de Saint Bonnet le six février mil huit cent dix-sept. »

Marguerite est la seule à signer l'acte de mariage.



Le père de Marguerite n'était pas présent au mariage de sa fille. Il y a 35 km entre Villefranche et St Bonnet le Troncy et la route n'est pas simple, il faut descendre jusqu'à Lamure pour traverser l'Azergues, passer par le col de la Croix Montmain à 736 m d'altitude au-dessus des monts du Beaujolais et redescendre dans la vallée de la Saône. De plus, le mariage a eu lieu en février, il y a de la neige en Beaujolais à cette époque. C'est peut-être pour ces deux raisons que le père de Marguerite n'a pas assisté au mariage.

Conformément à la loi en vigueur en 1844 et bien qu'elle soit majeure, Marguerite a besoin de l'autorisation de son père pour se marier. Jean Marie Goyne donne cette autorisation début octobre 1843 et c'est seulement le 7 février suivant que le mariage a lieu, négligence du jeune couple ou lenteur de l'administration, les documents ne le disent pas.

Méthodologie

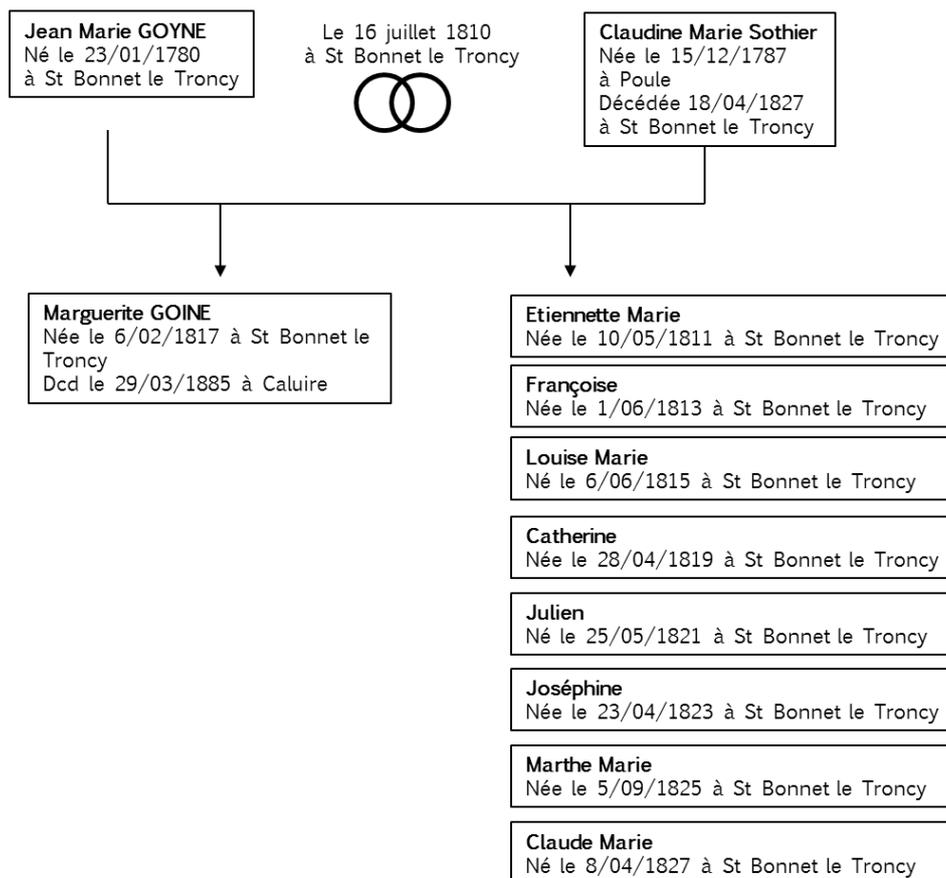
Pour reconstituer cette généalogie, j'ai utilisé les documents de l'Etat Civil disponible sur internet avec la méthode suivante :

- Après 1792 : lecture des tables décennales, repérage des patronymes étudiés puis consultation et copie des actes complets.
- Avant 1792 : lecture de tous les registres BMS et copie de tous les actes concernant les patronymes étudiés.

Pour les documents autres que l'état civil, je mentionnerai dans le texte le type de document consulté et la méthodologie mise en place pour l'obtenir.

Marguerite Goine ou Goyne, on trouve les deux orthographes dans les actes, est la 4^{ème} d'une fratrie de 9 enfants. Sa mère meurt quelques jours après la naissance de Claude Marie le dernier né, alors qu'elle n'a que 10 ans.

Le père de Marguerite est soit cultivateur soit fileur de coton sur les actes de naissance de ses enfants, plus certainement, il avait les deux métiers, cultivateurs aux beaux jours et fileur de coton l'hiver comme beaucoup de cultivateurs dans le Beaujolais qui complétaient leurs revenus de la terre par une activité proto-industrielle de fileur ou de tisserand, dès la fin du 16^{ème} siècle.



Méthodologie : Quand les tables décennales font des farces !

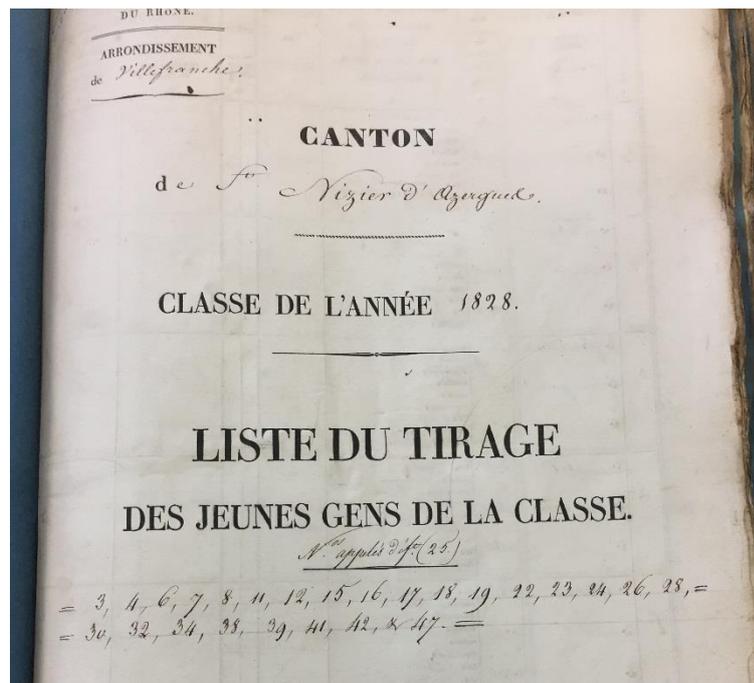
Trouver les frères et sœurs de Marguerite Goine me semblait une tâche facile, il suffisait de chercher dans les tables décennales des naissances entre 1810 la date de mariage de ses parents et 1827 la date de décès de sa maman.

C'était sans compter sur un oubli de l'agent d'état civil qui pour la période 1813 – 1822, a écrit dans les tables décennales les naissances Goyne à la fin des naissances de la lettre J, juste avant la lettre L !

Les actes de naissance des enfants Goyne et le mariage de leurs parents sont visibles aux deux côtes 4 E4073 et 4 E 4074.

Voir Chapitre IV.1 pour l'enfance de Antoine Marie Geoffray.

Antoine Marie Geoffray, né en 1808, n'est pas parti à l'armée, il apparaît bien sur la liste des conscrits de 1828 de St Nizier d'Azergues, côte Z 56/140, il est déclaré « propre au service », on apprend qu'il fait 1,72m et il a tiré le numéro 50 au tirage au sort. Cette année-là, 25 jeunes hommes de St Nizier d'Azergues sont partis à l'armée et le numéro 50 n'était pas dans le lot, la mention est notée rapidement sur la couverture de la liste des conscrits.



Antoine Marie Geoffray et Marguerite Goine se marie le 7 février 1844 à Villefranche, leur fils aîné Pascal voit le jour une semaine après le mariage le 14 février 1844.

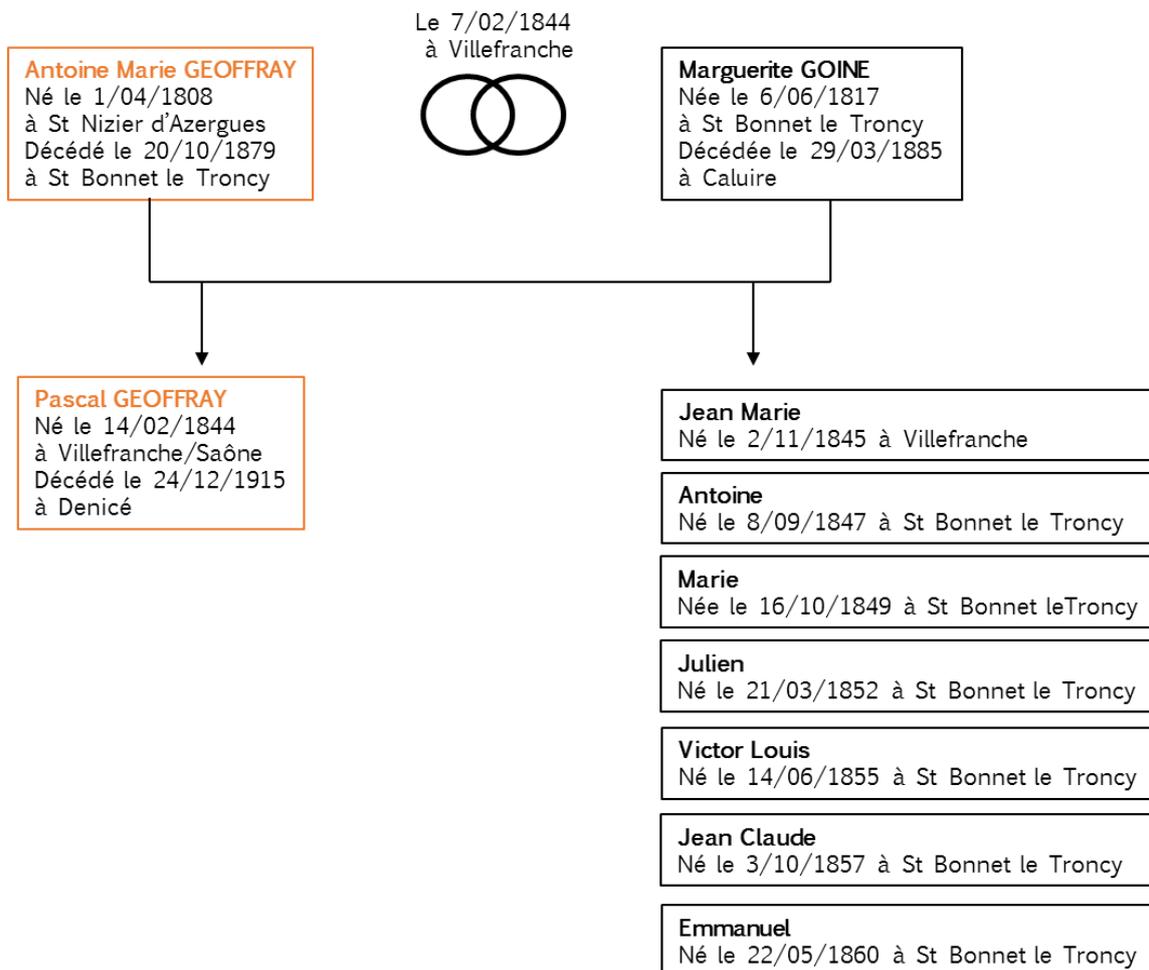
Ce couple est plutôt mobile pour l'époque.

Après leur mariage, le couple s'installe 248 rue Royal à Villefranche, leur premier fils naît à cette adresse. En 1845, ils ont déménagé 9 rue Villars toujours à Villefranche, c'est la naissance de leur deuxième fils, Jean Marie.

En 1847, ils s'installent à St Bonnet le Troncy, c'est là que vont naître leurs derniers enfants et que va décéder Antoine Marie Geoffray. Au recensement de 1851 à St Bonnet le Troncy, côte 6 M 97, le couple apparaît avec quatre enfants, les deux premiers nés à Villefranche et deux plus petits, Antoine 3 ans et Claudine Marie de un an, la famille habite au lieu-dit Chevelas, le chef de famille est fermier.

En 1866, il y a eu un nouveau déménagement. Au recensement de St Bonnet le Troncy, côte 6 M 208, la famille vit au lieu-dit du Bois Noir avec Jean Marie Goyne, le père de Marguerite, Pascal le fils aîné a quitté la maison, les enfants à la maison sont Jean Marie 20 ans, Virginie (Marie sur son acte de naissance) 16 ans, Jean Claude 8 ans et Emmanuel 6 ans.

Le couple Antoine Marie Geoffray et Marguerite Goine va avoir en tout 8 enfants.



Méthodologie

Trouver les enfants du couple de base n'a pas été chose facile, j'ai trouvé rapidement les enfants nés à Villefranche et à St Bonnet de Troncy mais il y avait une période sans naissance entre 1846 et 1852 donc c'était évident que la fratrie n'était pas complète. De plus, Pascal pour son mariage était accompagné de son frère Antoine né en 1848, juste pendant la période sans enfant, donc mon intuition était bonne.

Après vérification, j'ai découvert les deux enfants nés en 1847 et 1849 à St Bonnet le Troncy aussi mais dont l'orthographe était Joffray !

En cherchant sur les registres d'hypothèque, j'ai trouvé, côte 4 Q 8/2725, la vente d'un pré le 8 avril 1863 entre Claude Marie Plasse et Antoine Geoffray demeurant à St Bonnet le Troncy. Le pré est situé au Creux des Sables à st Bonnet, il fait environ 40 acres et le coût d'achat est de 700 Francs. Mais je n'ai aucun indice pour être sûre que cet acte concerne bien notre Antoine Marie Geoffray : ni âge, ni date de naissance, son épouse n'est pas mentionnée, même pas son lieu-dit de résidence.

Méthodologie

Antoine Marie Geoffray décède le 20/10/1879 à St Bonnet le Troncy. J'ai donc cherché à trouver un acte de succession à son nom. St Bonnet le Troncy dépend de deux bureaux d'enregistrement Thizy et Villefranche sur Saône, j'ai donc cherché le décès d'Antoine Marie dans les tables alphabétiques des successions et absences de ces deux bureaux :

- Bureau de Thizy, pour la période 1878-1885 côte 3 Q 49/699 : aucun décès au nom de Antoine Marie et aucun décès non plus avec un autre prénom à une date compatible,
- Bureau de Villefranche, pour la période 1877-1882 côte 3 Q 53/553 : je trouve un décès Geoffray sans prénom, la date d'enregistrement correspond bien à ma recherche mais la ligne est vide !

NOM	PRENOM	PROFESSION	AGE	DATE	LIEN	REMARQUES
Gouillon	Charles
Gonesi
Geoffray
Gauthier
Guanda
Geoffray
Geophagnon

Je ne perds pas espoir et je m'attelle à la consultation des déclarations de mutation pour décès du bureau de Villefranche du 29/09/1879 au 19/04/1881, soit les côtes 3 Q 53/344-345-346. Pas d'Antoine Marie Geoffray.

Pour être sûr de n'avoir rien raté, je consulte le répertoire alphabétique et le répertoire chronologique de Me Marc Hodel, notaire à St Bonnet le Troncy, entre Octobre 1879 et décembre 1880, côtes 3 E 25962 et 3 E 25943. Je ne trouve aucun acte au nom d'Antoine Marie Geoffray, j'en conclus qu'il n'était pas propriétaire et qu'il n'avait pas de biens à léguer.

Marguerite Goine est décédée à Caluire chez un de ses fils, Antoine, en Mars 1885.

II.2 – Pascal Geoffray et Marie Adeline Simon

Pascal Geoffray est le fils aîné de mon couple de base, il est né le 14 Février 1844. A partir de 1847, il habite à St Bonnet le Troncy avec sa famille.

En 1864, il a 20 ans, il a donc été appelé dans l'armée. Il n'apparaît pas sur la liste des conscrits de Villefranche côte Z 56/167 mais sur celle de St Bonnet le Troncy côté Z 56/159. On apprend qu'il réside à Blacé, il est déjà maréchal ferrant, il est noté que c'est le Maire de Villefranche qui l'a signalé à la commune pour qu'il soit inscrit sur la liste de St Bonnet le Troncy, il a tiré au sort le numéro 69.

Méthodologie

La commune de St Bonnet le Troncy n'a pas déposé ses archives aux AD du Rhône, un accord a été passé avec la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues pour recruter une archiviste en charge de classer les archives des communes et de les laisser dans les Mairies mais pour l'instant les documents ne sont pas consultables.

En 1864, la durée du service militaire est de 6 ans mais Pascal n'est visiblement pas parti sous les drapeaux car il apparait au recensement de 1866 à Blacé, côte 6 M 230, chez Joseph Besson maréchal Ferrant de 46 ans, il est déclaré comme ouvrier maréchal, il a 21 ans. Au recensement de 1872, côte 6 M 266, il a quitté Blacé et il n'est pas non plus présent à Denicé, même côte pour les deux recensements.

En 1874, la commune de Denicé a recensé les hommes de l'armée territoriale des classes 1855 à 1866, le document (côte E Dépôt 74/79) est signé par le Maire de la commune et est daté du 9/11/1874. On y trouve Pascal Geoffray qui est de la classe 1864, il était donc déjà installé à cette date à Denicé.

Sur la liste électorale de 1875 à Denicé, côte E Dépôt 74/118, Pascal est ajouté à la main et au crayon, la liste a été close le 31/03/1875 donc ça confirme qu'il est arrivé à Denicé à la fin de l'année 1874. Cette liste permet aussi de constater que Jean Marie, son frère né également à Villefranche sur Saône en 1845, était déjà installé à Denicé à cette date.

193	Geoffray Benoit	Fils de Jean Baptiste et de Duchamp Jeanne	né le 2 novembre 1829	à
194	Geoffray Claude	Fils de Claude et de Picaud Catherine	né le 13 février 1814	à
195	Geoffray Guinne	Fils de Louis et de Goujon Claudine	né le 29 juin 1809	à
196	Geoffray Jean Marie	Fils de Antoine Marie et de Gome Marguerite	né le 1 ^{er} novembre 1849	à
197	Geoffray Pascal	Fils de Pierre et de Chassat Louise	né le 14 mars 1828	à
198	Germain Benoit	Fils de Claude et de Melandier Steunette	né le 29 mars 1828	à

Côte E Dépôt 74/118 Liste électorale 1875 Denicé

Le 12 Mai 1877, Pascal Geoffray épouse Marie Adeline Simon à Denicé, ils ont fait un contrat de mariage devant Maître Gormand à Villefranche sur Saône le 11 mai 1877.

Marie Adeline Simon est orpheline et au contrat de mariage est joint l'accord du conseil de famille pour le mariage. Le conseil de famille est composé de 6 membres, 3 personnes de chacune de sa branche paternelle et maternelle. Le conseil de famille est représenté par le tuteur de Marie Adeline, Antoine Marie Mercier, qui est aussi son oncle et c'est lui qui a transmis l'accord du conseil de famille lors du mariage. Le conseil de famille a donné le 28 Avril 1877 son accord au mariage « *considérant que l'union projetée entre la dite mineure Simon et le sieur Geoffray paraît assurer l'avenir de la dite mineure* ». Les décisions du conseil de famille sont enregistrées devant le juge de Paix de Thizy.

Le régime du mariage est la communauté de biens réduite aux acquêts, le contrat de mariage définit ce que chaque époux apporte à la communauté.

Pour lui :

1^{er} les habits, linges et autres effects à l'usage de sa personne et qui sont évalués deux cent francs

2^e les divers meubles, linges, approvisionnements et autres effects garnissant son domicile, évalués treize cent francs

3^e sept cent francs en deniers et créances d'un recouvrement certain

Total deux mille deux cents francs

Pour elle :

1^{er} les robes, chales, bijoux et autres effects composant le trousseau à l'usage de sa personne et qui sont évalués deux cents francs

2^e un lit complètement garni évalué à deux cents francs

3^e une somme de deux cents francs en deniers

4^e et sa part dans les immeubles laissé par ses père et mère et qui sont situés à La Chapelle de Mardoré. Cette part est évaluée trois mille francs

Total trois mille six cents francs

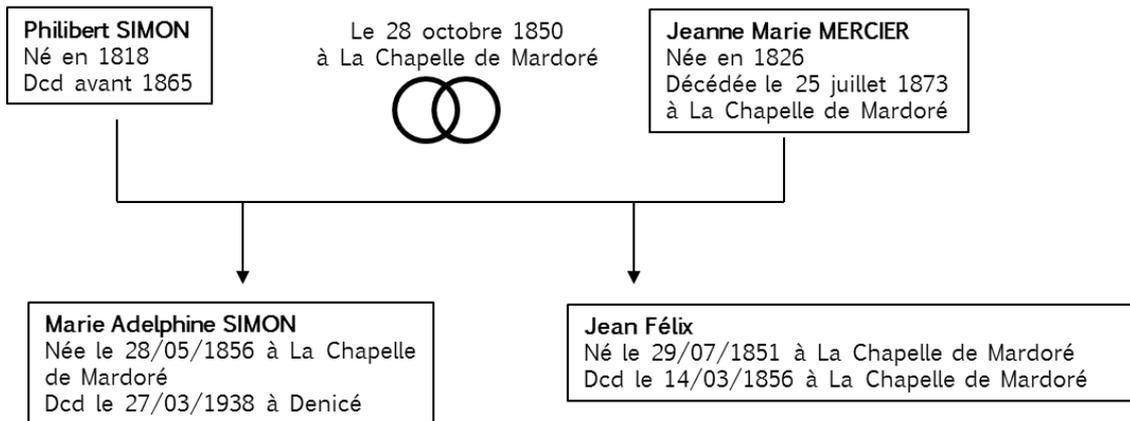
En 1870, le salaire moyen horaire d'un manœuvre est de 0,236 francs, le couple fait donc partie des gens aisés.

Méthodologie

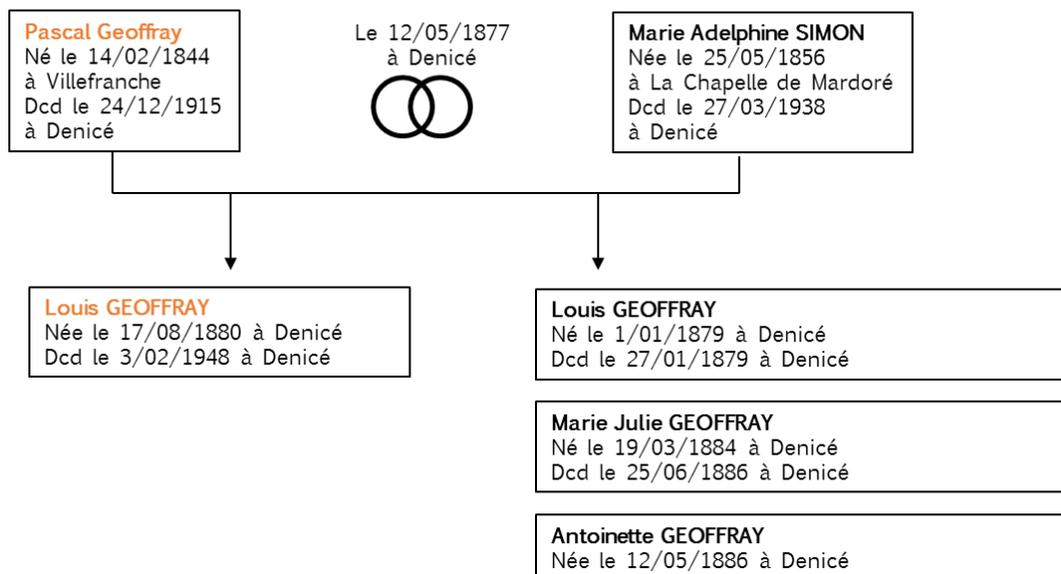
Les AD du Rhône ont mis en ligne la liste alphabétique des notaires du Rhône avec leurs dates d'exercice et les côtes des minutes par date, ce qui m'a permis de trouver facilement la côte du contrat de mariage de Pascal Geoffray, soit 3 E 23 594.

Marie Adeline Simon est mineure et orpheline à la date de son mariage, elle habite Denicé et est lingère.

C'est la fille unique vivante du couple formé par Philibert Simon et Jeanne Mercier, son frère aîné est décédé à 5 ans. Sa mère s'est remariée ensuite avec Claude Marie Farjas le 19 juin 1865, mais il est lui aussi décédé avant elle.



Pascal Geoffray et Marie Adeline Simon ont eu 4 enfants dont 2 sont décédés jeunes. Tous leurs enfants sont nés à Denicé. Le premier Louis, fils aîné décède à 1 mois et Julie à deux ans. Une fois marié, le couple est resté vivre et a fini sa vie à Denicé.



Au recensement de 1886, côte 6 M 266, la famille de Pascal Geoffray habite au bourg de Denicé, c'est la maison 40, la famille est composée de Pascal Geoffray 42 ans forgeron, Marie Adeline Simon 30 ans ménagère, Louis Geoffray 6 ans, Julie Geoffray 2 ans et Antoinette Geoffray 2 mois.

En 1891, le couple achète la maison de famille des Geoffray/Nicod qui existe encore aujourd'hui, voir chapitre II.5.

Toute sa vie, Pascal a été maréchal forgeron, Marie Adeline était lingère au moment du mariage et ensuite elle tenait une mercerie chapellerie. Pascal a construit son atelier derrière la maison, il reste encore dans la maison aujourd'hui un anneau où il attachait les chevaux.



Pascal Geoffray, sa femme Marie Adeline et sa belle-fille Joséphine
Archives familiales Nicod-Geoffray

Julien Geoffray un des petits frères de Pascal est venu aussi s'installer à Denicé, il y a épousé Marie Bérout et était cultivateur. Son autre frère Jean Marie qui était présent à Denicé en 1875 a quitté rapidement la commune.

Pascal est décédé toujours à Denicé le 24 décembre 1915. Sa succession se fait en deux temps : 1916 et 1924.

Le 22 juin 1916, l'enregistrement des actes, côte 3 Q 53/418, présente une déclaration de mutation par décès en présence de Marie Adeline Simon, la veuve de Pascal et Louis Geoffray, son fils. Les biens de la communauté sont listés :

« Article 1 mobilier décrit dans l'état ci-joint	174 francs
Article 2 fond de commerce de chapellerie en place de Denicé et les marchandises évaluées	450 francs
Article 3 créance de la caisse d'épargne de Villefranche s'élevant au jour du décès à	2 450,05 francs

Article 4 maison avec cour et petit jardin situé au bourg de Denicé susceptible d'un revenu de 220 capital

4 400 francs »

Les deux héritiers sont Louis Geoffray et sa sœur Antoinette Geoffray veuve de Joseph Alfred Perreyon qui habite au bourg de Lacenas. On apprend aussi que chaque enfant a reçu pour son mariage 250 Francs. Pascal a organisé sa succession, par un acte du 29 décembre 1902, il a fait de son épouse l'usufruitière de la moitié des biens composant sa succession. La taxe pour l'acte est de 1916 est de 60,25 francs.

Nouvel acte le 27 août 1924, côte 3 Q 53/437, il est dit que Antoinette, la sœur de Louis a renoncé à la succession du défunt par acte au greffe du tribunal civil de Villefranche du 28 février 1924, Louis devient le seul héritier de Pascal.

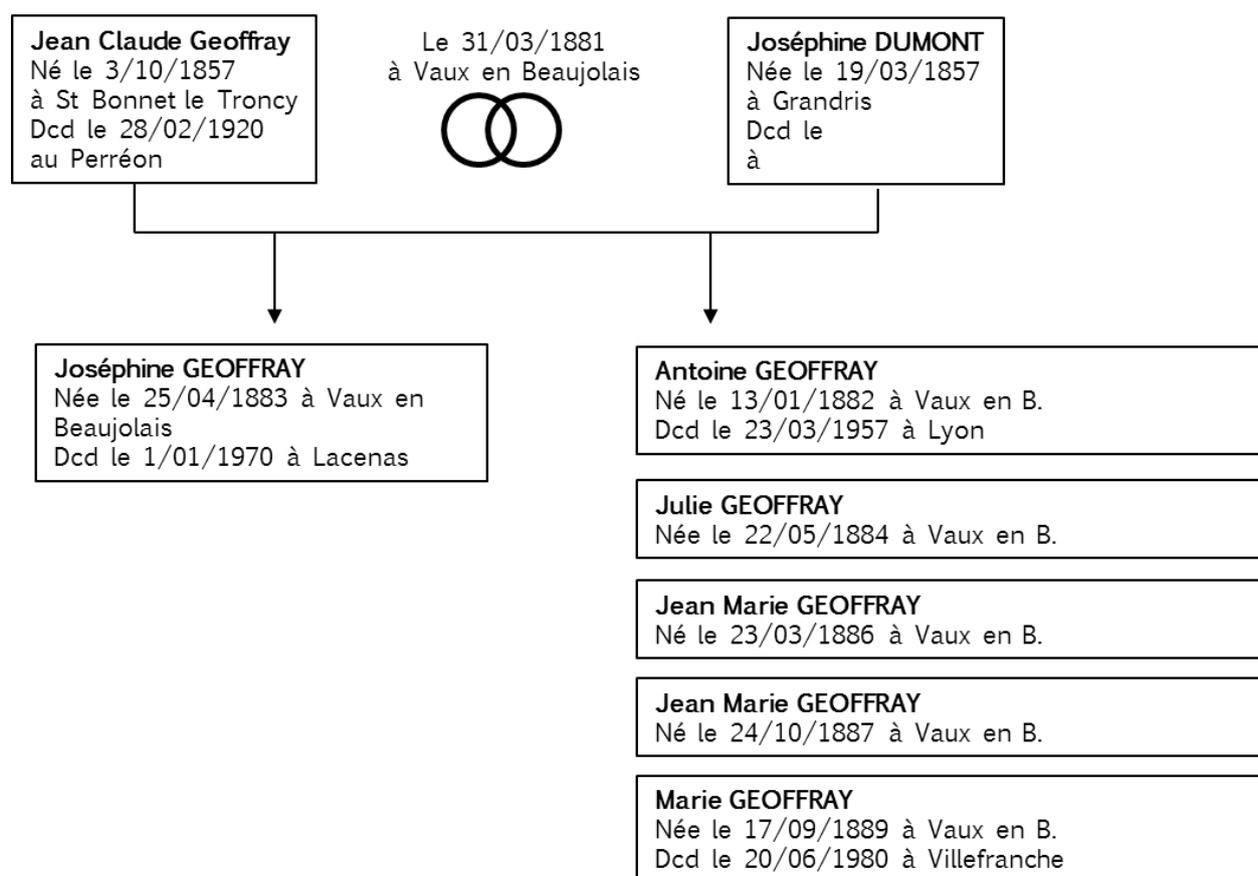
Marie Adeline est décédée le 27 mars 1938 à Denicé, elle habitait avec son fils Louis, sa belle-fille Joséphine puis sa petite fille Marcelle dans la maison qu'elle avait achetée en 1891 avec Pascal.

Méthodologie

Pour trouver l'acte de succession de Pascal, j'ai commencé par regarder la table alphabétique des successions et absences (1915-1918) pour le bureau de Villefranche AC, côte 3 Q 52/571. J'ai trouvé Pascal Geoffray numéro 63 forgeron à Denicé, j'ai trouvé aussi les dates des deux actes ci-dessous. Avec l'inventaire des enregistrements et timbres (côte 3Q) et les dates des actes, j'ai trouvé les deux actes ci-dessus.

II.3 – Jean Claude Geoffray et Joséphine Dumont

Pour bien comprendre la suite de la généalogie de Marcelle Geoffray, il est intéressant de présenter maintenant la famille de Jean Claude Geoffray, un autre des frères de Pascal, né le 3/10/1857 à St Bonnet le Troncy. Le couple se marie en 1881 et vit au Perréon. Le Perréon était un lieu-dit de Vaux en Beaujolais qui est devenu une commune en 1890. Jean Claude était boulanger.



Jean Claude Geoffray et Joséphine Dumont ont eu 6 enfants dont la fille aînée Joséphine fait l'objet du chapitre suivant.

Avant de se marier, Joséphine habitait chez ses parents puis elle est allée travailler chez Mr Thomas lieu-dit Bel Air à Blacé. Elle collectionnait les cartes postales et c'est dans son album que j'ai trouvé une carte postale adressée à son attention à cette adresse, la carte postale est datée de Février 1903. Cette période n'a pas duré très longtemps parce que Joséphine n'apparaît aux recensements de Blacé ni en 1901, ni en 1906 alors que la famille Thomas est bien présente les deux années. Côte 6 M 477 et 516.

II.4 – Louis et Joséphine Geoffray

Louis Geoffray est le fils de Pascal Geoffray et Marie Adeline Simon, Joséphine Geoffray est la fille de Jean Claude Geoffray et Joséphine Dumont, ils se marient le 5 Octobre 1908 au Perréon, ils sont cousins germains car leurs pères sont frères.

Louis grandit à Denicé entre l'atelier de maréchal ferrant de son père et la boutique de mercerie chapellerie de sa mère.

En 1900, Louis est appelé sous les drapeaux, il est enregistré au bureau Lyon Nord, c'est le matricule 164, côte 1 RP 1033, il a tiré le numéro 173 au tirage au sort du canton de Villefranche. On apprend qu'il a des cheveux châtain, des yeux gris bleu, un front large, un nez allongé et une petite bouche, un menton rond et un visage oval, il est grand, il fait 1,81 m. Il est déclaré bon pour le service avec un degré d'instruction de 3.

Il est intégré au 9^{ème} bataillon d'artillerie à pied le 15 novembre 1901, il était 1^{er} canonier. Il est réformé en Juin 1903 par la commission spéciale de réforme de Belfort pour bronchite chronique avec amaigrissement, il rentre chez lui avec un certificat de bonne conduite. Il est transféré dans la réserve active le 1 novembre 1904. Il a ensuite accompli deux périodes d'exercices en août-septembre 1907 et octobre 1910. Il est transféré dans l'armée territoriale le 13 novembre 1914.



Louis Geoffray en militaire



Louis et Joséphine Geoffray (archives de famille)

Louis Geoffray se marie avec sa cousine germaine Joséphine Geoffray le 5 octobre 1908 au Perréon, le couple n'aura jamais d'enfant mais aura la joie d'adopter Marcelle Mongoin-Geoffray en 1925, voir chapitre ci-dessous.

Au recensement de 1911, côte 6 M 554, le jeune couple habite à Denicé avec Pascal et Marie Adeline dans la maison 39.

Avec la déclaration de la guerre fin juillet 1914, Louis Geoffray part avec le 54^{ème} régiment d'artillerie de Lyon en campagne contre l'Allemagne du 3 août 1914 au 9 mars 1919 dont « intérieur simple du 4-08-14 au 11-9-15 Arrivée NNE double du 12-9-15 au 5-1-16 ». Il est ensuite détaché le 6 janvier 1916 aux chantiers du Beaujolais à Villefranche. Puis il passe au 158^{ème} régiment d'Infanterie le 1 juillet 1917. Il est envoyé en congé illimité de démobilisation le 9 mars 1919. L'armée signale qu'à cette date il habite 19 rue de Thizy à Cours mais en 1921, le couple habite de nouveau à Denicé au bourg avec Marie Adeline, recensement de 1921, côte 6 M 594.

Louis passe ensuite dans l'armée territoriale le 16 janvier 1927 et est finalement libéré du service militaire le 10 novembre 1929.

Méthodologie

Les registres matricules donnent des informations complètes sur les jeunes hommes par classe d'âge. Le principe est de consulter en premier le répertoire alphabétique du registre matricule, côte 1 Rp 1781 pour Louis bureau Lyon Nord 1900. J'y ai trouvé le numéro de matricule de Louis, le 164, il reste ensuite à regarder dans le registre des matricules correspondant.

En 1925, Louis Geoffray apparaît bien sur la liste des électeurs de Denicé, côte E Dépôt 74/188.

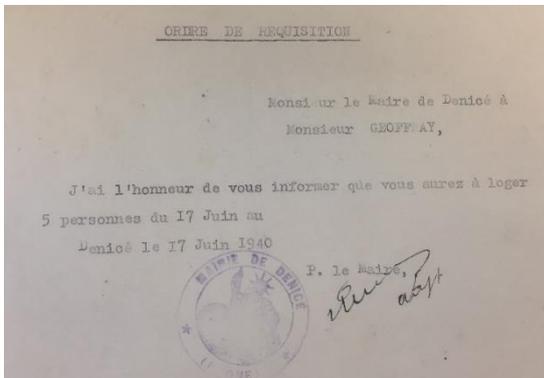
Au recensement de 1936 côte 6 M 737, Louis vit au bourg de Denicé avec sa mère, sa femme et sa fille, il est patron serrurier, il était surtout un très bon mécanicien, il a fait aussi de la réparation de cycle et de l'électricité. Joséphine est mentionnée comme commerçante, elle tenait une mercerie.



Louis et Joséphine devant la boutique de mercerie - Archives familiales

La famille a vécu la guerre 39-45 avec ses différents passages d'émigrés et de troupes. En juin 1940, le Maire de Denicé écrit au Général Commandant la 14^e région, côté E Dépôt 74/104 :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : le 17 juin à la fin de la matinée une formation sanitaire venant de l'hôpital de Pont-à-Mousson, arrivait à Denicé pour y cantonner. Cinq officiers, vingt deux infirmières, et, une trentaine d'hommes étaient répartis dans le village. Madame Geoffray, Mercière sur la place de la Mairie, reçut au cours de la journée par deux fois la visite d'un homme qui fit de menus achats, elle eut à s'absenter un instant pour préparer deux chambres où elle devait loger des réfugiés, à son retour dans son magasin, elle constata qu'un portefeuille contenant quinze cents francs avait disparu de son tiroir. La formation sanitaire fut alertée en fin de journée et quitta la commune à 21 heures. Je regrette d'avoir à vous signaler ce incident, en vous priant de bien vouloir donner les suites qu'il comporte ».



En Juin 1940, les réfugiés affluent à Denicé, voir chapitre III.5, la famille reçoit un ordre de réquisition pour loger 5 personnes.

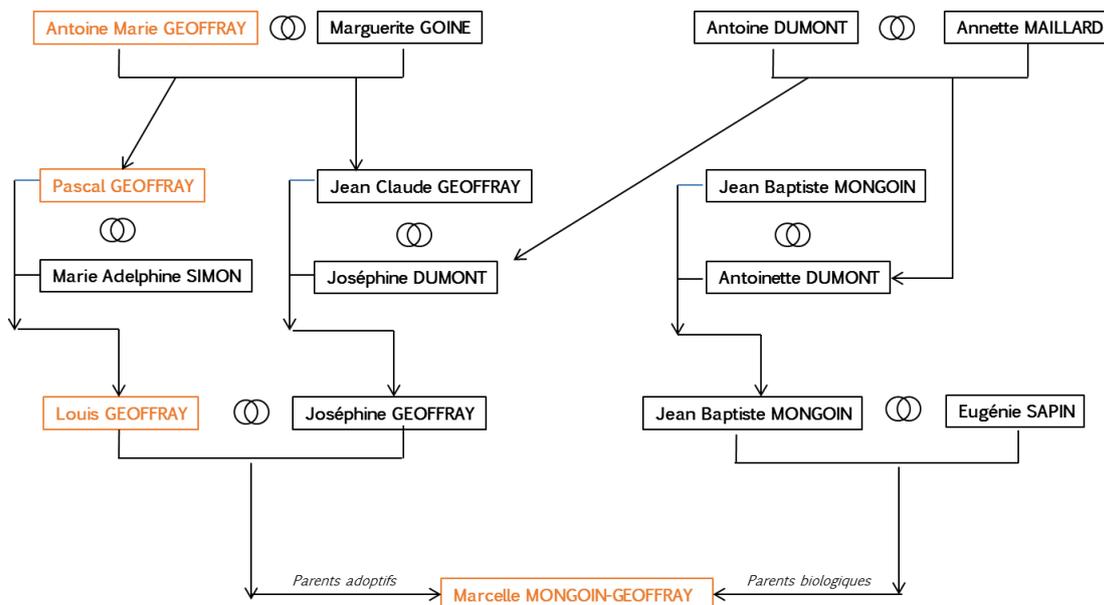
Côte E Dépôt 74/104, la Mairie de Denicé tient un cahier des cartes de rationnement des habitants de la commune, Louis, Joséphine et Marcelle apparaissent sur ce cahier, ils avaient les cartes n° 407-408-409.

Les petits enfants de Louis et Joséphine sont vivants, j'ai eu l'occasion de les interroger et ils n'ont jamais entendu parler de la façon dont leurs grands-parents avaient vécu ces deux guerres. Joséphine a conservé dans un gros album toutes les cartes postales qu'elle a reçues étant jeune fille mais je n'ai trouvé aucune lettre qu'elle aurait reçue de Louis pendant la première guerre mondiale. Ils se sont écrits pendant cinq avant de se marier, je n'imagine pas qu'ils ne se sont pas écrits pendant la guerre 14-18. Les deux guerres devaient être un mauvais souvenir pour eux et ils n'ont pas eu envie d'en parler ni à leur fille ni à leurs petits-enfants.

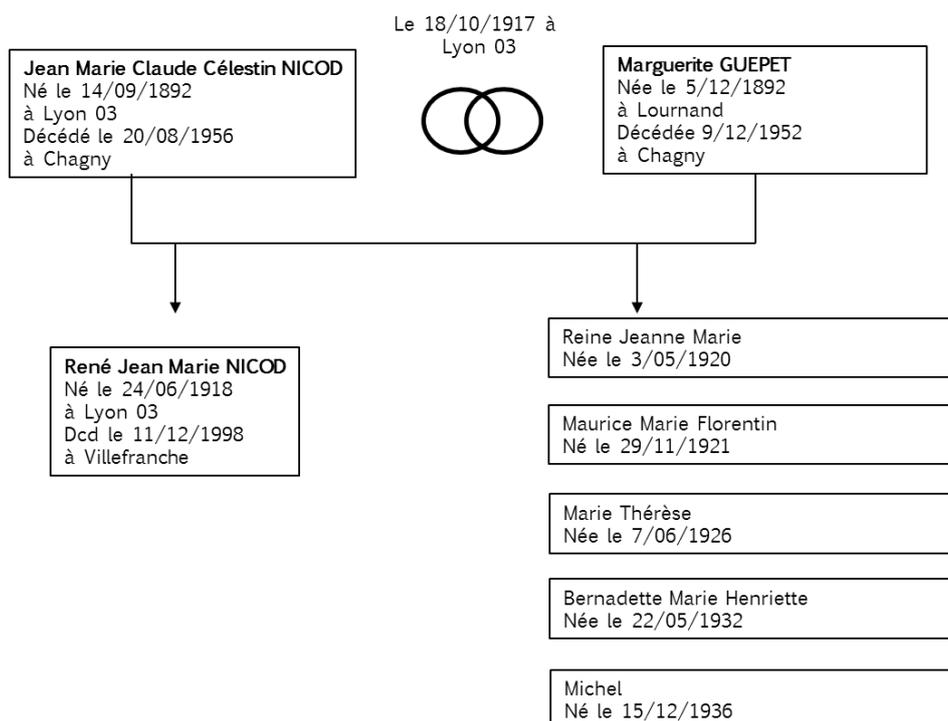
Le 3 Février 1948, Louis Geoffray décède à Denicé, Joséphine lui survit de nombreuses années puis elle finit sa vie chez sa fille à Lacenas le 1 janvier 1970.

Méthodologie

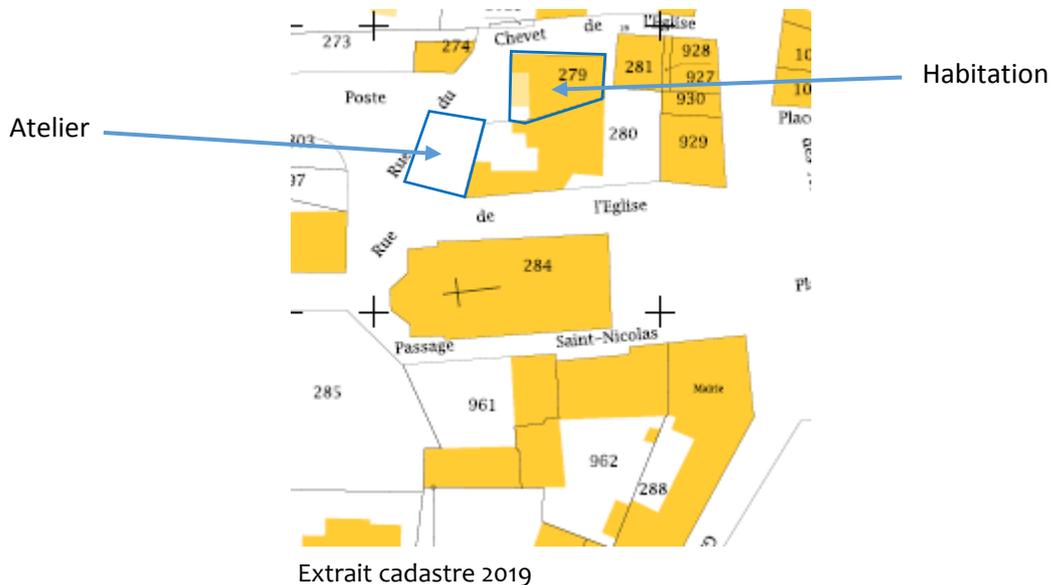
La table alphabétique des successions et absences du bureau de Villefranche s'arrête en 1945, donc pas de moyen de trouver l'acte de succession de Louis Geoffray.



Marcelle épouse René Nicod le 14 avril 1945 à Denicé. René Nicod n'est pas un garçon du Beaujolais, il est né à Lyon et sa famille est originaire de Verjon dans l'Ain.



René Nicod est menuisier et après son mariage, le couple s'installe au bourg de Denicé dans un atelier figuré ci-dessous, le couple habite dans une maison à côté de l'atelier.



Mais en 1945, a priori en hiver, il y a eu un incendie à cause du poêle à bois et l'atelier a été complètement détruit. A la côte E Dépôt 74/180, j'ai trouvé une fiche par an de bilan des sinistres vécus par la commune, ça concerne les incendies, la grêle et les épizooties mais ces documents concernent la période 1898-1931, donc je n'ai pas trouvé d'informations supplémentaires sur l'incendie de l'atelier Nicod.

Méthodologie

J'ai cherché des détails sur la date et les circonstances de l'incendie de l'atelier de la menuiserie à Denicé. Le journal local est le Patriote, je les ai contactés mais ils ne mettent pas à disposition leurs archives et comme je n'ai pas la date exacte de l'incendie, ils ne peuvent pas chercher pour moi, le journal n'a pas non plus versé ses archives aux AD. Les bulletins municipaux de Denicé ne sont pas non plus aux Archives donc le sujet reste mystérieux.

J'ai trouvé dans les papiers de famille, un acte passé devant Me Marcel NICOT, notaire à Liergues : Le 24 janvier 1948, René et Marcelle ont emprunté auprès de la Caisse de Crédit Agricole Mutuel du Syndicat Agricole de Villefranche et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Sud Est une somme de 250 000 francs, « cette somme est destinée à payer les frais de construction et d'aménagement d'un atelier de menuiserie à Lacenas. Mr Nicod s'engage à exploiter lui-même, avec deux ouvriers, au plus cet atelier artisanal, aménagé à l'aide du prêt ». Le remboursement s'élève à 16 880 Francs par an, pendant 20 ans à partir

du 31 décembre 1947. L'atelier est situé à Lacenas au Clos Gerbon parcelle n°98p. Le couple a acheté la dite parcelle le 24 octobre 1947 à Mr et Me Benoit Bruyère.

Les parents de Marcelle, Louis et Joséphine Geoffray sont caution de René et Marcelle. Ils mettent en hypothèque leur « maison d'habitation avec atelier, magasin, dépendances, cour et jardin, sise lieu dit le Bourg et cadastré sous les numéros 290p et 292 de la section D pour une superficie de cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Perrayon, au sud la commune de Denicé, à l'est Louchet et à l'ouest la place. Et une parcelle de terre sise même lieu dit cadastré sous les numéros 314-315 et 316 de la section D, pour une superficie de quinze ares trente cinq centiares, joignant au nord Sanlaville et Richaud, au sud Ballofet, à l'est Sanlaville et à l'ouest Morel ».

L'avantage de la rédaction des actes de cette époque est que l'on connaît les voisins !

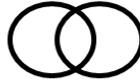
En 1956, le couple décide de construire une maison d'habitation à côté de la menuiserie. Côte 4 Q 8/579, répertoire des formalités hypothécaires volume 450 case 224 au nom de Marcelle Mongoin-Geoffray, à droite dans la partie des inscriptions, on trouve bien le prêt du Crédit Agricole de Février 1948 pour une somme de 257 000 Francs alors que le prêt pour la menuiserie est de 250 000 Francs dans l'acte décrit ci-dessus et un autre emprunt pour la construction de la maison le 31 août 1956 pour un montant de 1 331 000 Francs.



Marcelle et René avec leurs trois enfants aînés, Mai 1956.

Marcelle Geoffray et René Nicod ont eu 4 enfants, à partir de 1956, ils ont habité à Lacenas à côté de la menuiserie construite en 1947, ils sont tous les deux décédés à l'hôpital de Villefranche sur Saône, René le 11 décembre 1998 et Marcelle le 21 juin 2014.

Le 14/04/1945
à Denicé



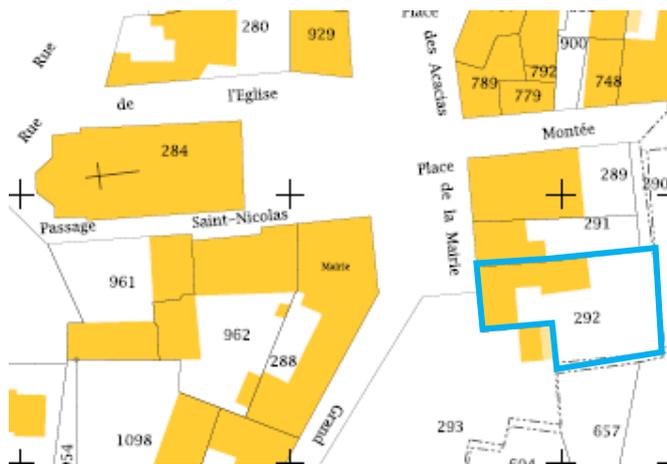
René Jean Marie NICOD
Né le 24/06/1918
à Lyon 03
Dcd le 11/12/1997
à Gleizé

Marcelle GEOFFRAY
Née MONGOIN le 15/12/1921
au Pérréon
Dcd le 21/06/2014
à Villefranche

II.5 – La maison de famille de Denicé

La maison qui a accueilli les membres de la famille Geoffray que je viens de vous présenter est située dans le bourg de Denicé, place de la Mairie, ce qui correspond à la parcelle 292 du cadastre de 2019.

Le premier cadastre de Denicé date de 1830, la maison apparaît déjà à cette époque, les parcelles sont numérotées 706 et 715.



Cadastre 2019



Cadastre 1830

Le bourg de Denicé correspond à la section D du cadastre, côte 3 P 580 pour le cadastre de 1830.

Il apparaît sur le tableau indicatif des propriétés foncières de leur contenance et de leurs revenus (côte 3 P 84/1) que les deux parcelles 706 et 715 appartiennent à Mr Jean François Dubost. Le revenu est de 12 Francs et 50 centimes pour la parcelle 709 et 27 centimes pour la parcelle 715

Sur le premier volume de la matrice cadastrale des propriétés foncières (côte 3 P 84/2) Jean François Dubost (folio 119) n'est plus propriétaire, il y a un renvoi vers le folio 625 qui correspond à Pascal Geoffray. Sur ce folio, il apparaît que celui-ci est aussi propriétaire de la parcelle 716 qui est plantée de vignes.

Pascal Geoffray et Marie Adolphine Simon ont acheté la maison et le jardin le 6 Novembre 1891 devant Maître Gourmand notaire à Villefranche sur Saône. Le vendeur est Mr Jean Claude Dugelay, l'acte de vente (côte 4 Q 8/3122) nous rappelle les différents propriétaires de ces deux parcelles : Jean Claude Dugelay a acheté les deux parcelles aux époux Jean François Dubost et Jeanne Marie Denis le 30 mai 1891. Jean François Dubost a reçu cette propriété en héritage de son père Jean François Dubost père qui est décédé le 10 mai 1851,

les deux sœurs de Jean François Dubost avaient abandonné leurs droits de succession sur cette maison par un acte devant notaire du 2 juin 1851.

Le prix d'achat de la maison en 1891 est de 3 500 Francs, l'ensemble des frais d'acte est à la charge du vendeur.

Méthodologie

J'ai retrouvé l'acte d'achat de la maison de Denicé avec la série 4Q des hypothèques. J'ai commencé par consulter la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires du Bureau de Villefranche sur Saône, le volume 45 correspondant aux noms GAYdon à GERvesie, côte 4 Q 8/55. Sur ce premier document, j'ai trouvé que Pascal Geoffray apparaissait sur le volume 293 case 407.

J'ai ensuite consulté le volume 293 du répertoire des formalités hypothécaires (côte 4 Q 8/422), à la case 407 correspondant à Pascal Geoffray, j'ai trouvé une acquisition en date du 6 novembre 1891, à gauche dans les transcriptions vol 1424 article 1615.

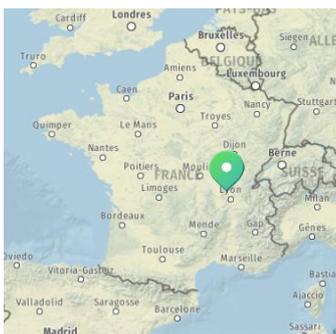
Avec les documents d'aide à la recherche pour la série 4Q du bureau de Villefranche présents en salle de lecture, j'ai trouvé que le volume 1424 des transcriptions correspond à la côte 4 Q 8/3122, ce qui m'a permis de consulter l'acte.

Sur la dernière révision de la matrice cadastrale de Denicé (côte 3 P 84/6), il apparaît que Pascal Geoffray n'est plus propriétaire, que c'est son fils Louis qui est devenu propriétaire de la maison et du terrain en 1929.

C'est Pierre, le deuxième fils de Marcelle Geoffray qui a acheté la maison de ses grands-parents en 1971 quelque mois après son mariage et qui y vit toujours. La maison de famille de Denicé a donc été construite avant 1830 et elle appartient à la famille Geoffray/Nicod de père en fils ou petit-fils depuis 1891.



III – Denicé, un village du Beaujolais



Denicé est un village du Beaujolais d'environ 875 habitants et 250 feux en 1789, il est situé à 6 km à l'Ouest de Villefranche sur Saône qui est le chef-lieu du canton. Le village est traversé par le Nizerand qui coule des sommets de Rivolet vers la Saône. Les villages voisins de Denicé sont Lacenas et Cogny au Sud, Rivolet à l'Ouest, Montmelas au Nord-Ouest, St Julien au Nord, Arnas et Gleizé à l'Est.

Le Beaujolais a appartenu jusqu'en 1400 aux Seigneurs de Beaujeu, il a été ensuite pendant un siècle possession des ducs de Bourbon, la famille de Montpensier en a hérité à partir de 1560 et enfin, à partir de 1693 jusqu'à la révolution, le Beaujolais a appartenu à la famille d'Orléans.

C'est en 1080 que l'on voit apparaître pour la première fois le nom du village de Denicé : Humbert II de Beaujeu donne alors à l'abbaye de Savigny l'église de Denicé. Il lui avait déjà cédé l'église de Montmelas et celle de Cogny. Sa volonté en offrant tous ses biens à la puissante abbaye du lyonnais était d'apparaître comme le protecteur attiré de Savigny et d'élargir son aire d'influence.



Extrait de « Trois jours en Beaujolais de Victor Vermorel » 1900

Méthodologie

Pour ce chapitre sur le village de Denicé, mes sources ont été les comptes rendus des conseils municipaux, les archives du village déposées aux AD du Rhône, quelques livres sur le Beaujolais trouvés à la bibliothèque municipale de Villefranche et des documents consultés sur Gallica.

Aux AD du Rhône, j'ai trouvé des documents sur Denicé dans la série E Dépôt côtes 74-1 à 216 qui sont les documents déposés par la commune et dans la série Z qui regroupe les documents déposés par la sous-préfecture de Villefranche et dans la série 9 G qui concerne le Séminaire de Saint Pothin. Denicé fait partie du canton de Villefranche sur Saône depuis la Révolution et faisait partie de l'élection de Villefranche avant 1790.

Le document le plus ancien concernant Denicé déposé aux AD du Rhône date de 1518, côte E Dépôt 74/1 et concerne des travaux dans l'église.

Par décret du 16 juillet 1810, en accord avec les réformes administratives de la révolution, la commune de Pouilly-le-Chatel où se trouvait le château de plaisance des sires de Beaujeu est réunie avec Denicé. La légende dit que les habitants des deux villages n'étaient pas ravis de cette union, mais les comptes rendus des conseils municipaux des deux villages de cette époque ne sont ni aux AD, ni en Mairie de Denicé, donc cette idée restera une légende. Aujourd'hui, Pouilly est un lieu-dit de Denicé et beaucoup ont oublié cette union.

Le village de Denicé n'a pas de blason.

Comme tous les villages ruraux, Denicé s'est ouvert doucement à la modernité, les comptes rendus des conseils municipaux montrent cette évolution, côte E Dépôt 74/18 :

- Décision de lancer une enquête publique pour l'installation de l'éclairage public et la distribution de la force motrice le 21 février 1909.
- Le 21 novembre 1925, accord de la commune pour participer financièrement à la mise en place d'une ligne de bus entre Thizy et Villefranche qui dessert Denicé,
- Installation de la distribution d'eau au bourg et à Maisons Neuves décidé en conseil municipal du 16 novembre 1929, le coût du projet est de 210 000 francs, il prévoit la captation d'une source communale au lieu-dit la Grange des Maures, un réservoir de 80 m³ et l'installation de 8 bornes fontaines.
- Pose d'un revêtement à base de goudron sur la route n°52 qui traverse le bourg, décidée le 24 décembre 1933.

A chaque fois le conseil municipal justifie sa décision compte tenu « *de l'utilité du service pour les habitants du village.* »

III.1 – Les deniçois

Les deniçois sont les habitants du village de Dénicé.

Village rural le plus peuplé du canton

Pendant très longtemps, Dénicé a été le village rural le plus peuplé du canton. Le nombre d'habitants a varié au fil de l'histoire et en fonction des difficultés de la vie entre 900 et 1200 habitants. Le village comptait 1 467 habitants en 2016¹.

Années	1666	1793	1911	1921	1936	1946	1954
Nombre d'habitants	1 441	734	1 218	1 056	1 102	904	1 127

Dénicé compte environ 20 hameaux dont les plus importants sont Chevennes avec sa chapelle, Talancé avec son château, les Maisons Neuves où se déroulait le marché aux porcs, les Franchises avec son four à pain toujours opérationnel, la Grange des Maures qui témoigne encore du passage des sarrazins en Beaujolais entre 730 et 732.

L'enfant le plus connu de Dénicé est Auguste Jean Marie Vermorel né le 21 juin 1841, journaliste et socialiste convaincu, il écrit plusieurs pamphlets ce qui lui vaut d'être emprisonné plusieurs fois en particulier sous le second empire. Le 26 mars 1871, il est élu au Conseil de la commune à Paris, le 25 mai 1871, il est gravement blessé sur les barricades, il est de nouveau emprisonné à Versailles où il meurt faute de soins le 20 juin. Sa mère ramène son corps de Paris pour qu'il soit enterré à Dénicé.

Au moins deux généraux français ont habité Dénicé : le Général Eugène Margot au château de Talancé et le Général Louchet dans la maison forte du même nom qui abrite aujourd'hui le centre équestre.

Eugène Margot est né à Valence en 1863, saint Cyrien, il collabore avec le Maréchal Pétain pendant la guerre 14/18. Il est blessé en 1914, en combattant à la tête de son régiment, il est chef de la 62^{ème} division d'infanterie du 14 août 1917 au 29 mars 1918. En 1916, il épouse Me de Talancé et il décède à Dénicé le 27 mars 1943 après avoir fait partie du conseil municipal pendant de nombreuses années².

Charles Paul Augustin Louchet est né à Paris le 8 Mai 1890, il fait partie de la 95^{ème} promotion de St Cyr, il est général de Brigade commandant l'infanterie divisionnaire de la 4^e DMM (division marocaine de montagne), il participe à la seconde guerre mondiale pour la reprise de Bastia en particulier. A la fin de sa carrière, il se retire à Dénicé au Château des Barrières ou maison Louchet dans le langage commun local².

¹ Les chiffres et l'histoire d'Auguste Jean Marie Vermorel sont extraits de Wikipédia

² Les biographies des Généraux Margot et Louchet sont extraits du site Légion d'Honneur en Beaujolais.

La tradition des conscrits

La tradition des conscrits est encore bien vivante dans le beaujolais. Tous les derniers week-ends de Février, Denicé fête ses conscrits : la retraite aux flambeaux et la remise des clés de la ville par le Maire aux conscrits le vendredi soir, la remise des cocardes, le bal du samedi soir, la « vague » du dimanche matin puis le banquet. C'est une tradition ancrée dans le terroir et les générations, personne n'est oublié, les conscrits vont au cimetière pour rendre hommage aux défunts de leur classe, vont voir les anciens pour leur remettre les cocardes et initient les petits 10 ans à la tradition. On est de la (classe) o comme on est du Beaujolais et Français, c'est une marque d'identité forte qui est encore la base d'une grande solidarité et d'un grand élan de vie en commun dans nos villages ruraux du Beaujolais.



La photo de groupe à Denicé Février 2019, de 0 à 100 ans, toutes les générations sont représentées.

La fête des conscrits est née à Villefranche vers 1850 : 1798 la loi Jourdan met en place la conscription, c'est-à-dire l'inscription tous les ans sur les tableaux de recrutement de tous les hommes de 20 ans. 1805 création du tirage au sort, l'armée n'a pas besoin de tous les hommes d'une même classe d'âge et un tirage au sort au chef-lieu du canton permet de choisir ceux qui partent à l'armée et ceux qui restent. La tradition raconte que vers 1850 à Villefranche, deux amis caladois de 20 ans, peu pressés de participer au tirage au sort ont décidé de faire la fête toute la nuit et arrivent en habits noirs et haut de forme dans la salle du tirage au sort le lendemain matin. Ils ont entourés leur gibus (= haut de forme) d'un ruban vert qui deviendra la couleur des 20 ans. A partir de cette date, le tirage au sort est suivi d'un banquet et d'un défilé = la vague, terme facilement compréhensible...

1905, le tirage au sort disparaît mais le Beaujolais sauve ses conscrits, de nombreuses associations se mettent en place pour organiser la fête de chaque classe.

Les impôts

C'est peu satisfaisant de qualifier les habitants d'un village par rapport à leurs revenus, donc à leur imposition mais ce sont des informations disponibles aux archives, c'est le défaut des documents administratifs, ils laissent peu de place à la rêverie !

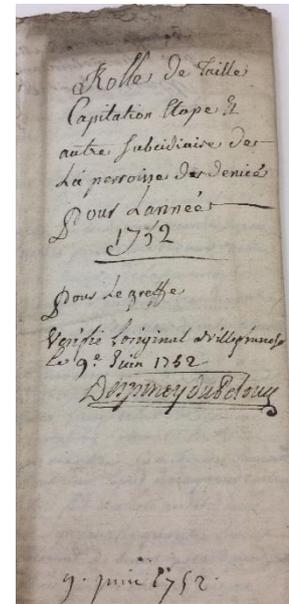
La cote 4 C 123 concerne les « *Rolles de tailles capitation étapes et autres impositions subsidiaires de la paroisse de Denicé* » pour les années 1752 à 1789.

En 1752, les chefs de famille soumis à l'impôt sont au nombre de 142, ils sont répartis par métier :

- Les fermiers, grangers et vigneron = 89 personnes
- Les « forins » = 5 personnes
- En début du document, il y a une liste de personnes dont le métier n'est pas mentionné = 48 personnes. Ils semblent être des notables, il y a Benoit Picard Consul, les sommes versées sont importantes mais certains fermiers versent plus.

La somme totale collectée en 1752 est de 3 234 livres et 10 sous.

En 1789, les chefs de famille soumis à l'impôt sont au nombre de 173, la somme totale collectée est de 2 972 livres et 90 sous.



Les consuls

Avant de collecter les impôts, il fallait désigner les collecteurs d'impôts ou consuls qui sont des habitants de la commune parmi les notables. Le mode de désignation n'est pas précisé dans les documents que j'ai consultés. En 1791 le document « *extrait du registre de la municipalité de Denicé* » commence de la façon suivante :

« *Aujourd'huy La municipalité assemblée au son de la cloche à la manière accoutumée ou se sont trouvés Pierre Boulon Maire Antoine Damiron Jacques Jean Farjon Claude Branuard tous les quatre officiers et sur la réquisition de Sieur Claude Blanc procureur de la commune qui nous a exposé qu'il est a propos de procéder au tableau des Consuls qui doivent être chargés de la Collecte des impositions de la paroisse de Denicé pour l'année mil sept cent quatre vingt onze et suivante dont il a requis acte annuant à laquelle réquisition nous y avons procédé ainsi qu'il suit.* »

Il arrive souvent que les documents du début des années 1790 reprennent les habitudes de rédaction de l'ancien régime, on trouve ici à la fois *municipalité* et *paroisse* et les habitants se regroupent au son de la cloche qui est dans l'Eglise.

Suite à cette introduction, suit la liste des consuls des années 1791 à 1810. Il est noté pour trois noms que des consuls agiront avec leur fils, ce qui me paraît un bon moyen pour faire perdurer la position sociale de la famille dans le village. Monsieur de Talancé, le seigneur du village qui possédait fief et château avant la révolution est prévu être consul en 1805, ce qui me fait penser que la révolution a été assez douce à Denicé. Clin d'œil à l'anthroponymie, les Picard étaient nombreux sur la commune, la liste les mentionne avec un qualificatif supplémentaire de lieu : Claude Picard du Carra, Claude Picard dit Duchêne, Antoine Picard du pont de Denicé, Nicolas Picard du hameau du Carra.

Avant la révolution, le système de collecte des impôts était identique, la liste de 1784 mentionne pour chaque année un collecteur principal et 4 aides collecteurs. Autre preuve que la révolution n'a pas été violente à Denicé :

- Claude Blanc collecteur principal de 1784 est sûrement le procureur de 1791,
- Claude Picard du Carra, collecteur principal en 1784 est pressenti pour être consul en 1807,
- Nicolas Picard du Carra, sur la liste de 1784 devait être collecteur en 1792, finalement il a été consul en 1791...

Méthodologie

Les listes des consuls pour Denicé pour les années 1727 à 1789 sont à la côte 4 c 325. Malgré le titre de la côte, celle-ci contenait bien des documents de 1791 !

Je n'ai pas trouvé aux AD, le cahier de doléance de Denicé. Il semble que les revendications en Beaujolais étaient les mêmes que celles des autres provinces du pays avec quelques particularités concernant le commerce du vin et la pauvreté de la terre du haut Beaujolais. En Mars 1789, plus de 400 délégués de la sénéchaussée du Beaujolais se réunirent à Villefranche pour rédiger le cahier de doléances de la sénéchaussée et désigner les 4 députés en charge de représenter la province à Versailles le 5 mai 1789 à l'Assemblée des Etats Généraux. Les 4 députés étaient exclusivement de Villefranche ce qui mécontenta les villages ruraux de la province.

III.2 – Les édifices et la vie religieuse

Le prieuré

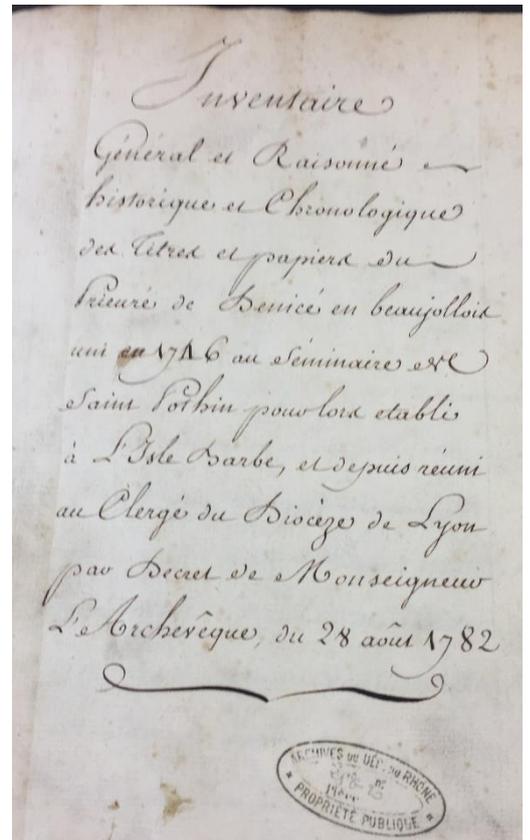
Il existait un prieuré à Denicé qui a été lui aussi cédé à l'abbaye de Savigny en 1080 par Humbert II de Beaujeu et qui sera plus tard réuni au séminaire de St Pothin. Personne dans le village n'a su me dire où était ce prieuré et les documents que j'ai consultés ne le précisent pas non plus.

Aux AD du Rhône, la côte 9 G 20 concerne l'inventaire fait en 1788 de tous les documents du prieuré de Denicé, chaque document présent dans les archives du prieuré est listé avec un petit résumé, ce qui permet de visualiser l'histoire du séminaire de 1080 à 1776. « Inventaire Général et Raisonné et historique et chronologique des titres et papiers du Prieuré de Denicé en beaujolais uni en 1746 au Séminaire de Saint Pothin pour lors établi à L'Isle Barbe, et depuis réuni au Clergé du Diocèse de Lyon par Décret de Monseigneur L'Archevêque du 28 août 1782. » Les documents originaux ou copiés de cet inventaire sont regroupés dans les côtes suivantes de 9 G 21 à 25.

On découvre dans ce document un résumé de l'histoire du Prieuré de Denicé. Ça commence par la donation à perpétuité de « *humbert second Seigneur de Beaujeu* » à l'Abbaye de Saint Martin de Savigny de « *l'Eglise Sainte Marie de Denicé avec ses dépendances, l'Eglise de Saint Germain de Cogny et l'Eglise de Montmelas avec ses dépendances le 6^{ème} du mois de Février 1080.* »

Le 18 mars 1600, l'Abbaye de Savigny est pillée et incendiée par les huguenots ce qui explique que les titres du Prieuré de Denicé ont disparus car ils « *se sont trouvées à cette époque dans les Archives de l'abbaye de Savigny et ont été la proie des flammes.* » Une enquête a été faite le 25 janvier 1662 et collationnée le 3 mars 1770 sur ce pillage.

En 1746, par décret de Monseigneur le Cardinal de Tencin Archevêque de Lyon, le Prieuré de Denicé perd son titre de Prieuré régulier simple et non conventuel de Sainte Marie de Denicé en faveur du Séminaire de St Pothin. Le 10 mai 1748, le déclin du prieuré de Denicé se confirme, tous ses droits honorifiques et utiles sont cédés au Séminaire de St Pothin. Le prieuré garde une pension annuelle de 900 livres et « *le droit de nommer aux Cures dépendantes dudit Prieuré* ».



Le Prieuré était simple et non conventuel, il n'accueillait donc pas de moines ce qui explique sûrement que son existence n'ait pas laissé de souvenirs aux deniçois.

La chapelle de Chevennes

C'est la première église paroissiale de Denicé. Elle est située à un kilomètre environ du bourg au lieu-dit Chevennes, en direction de Montmelas, elle est dédiée à notre Dame de la Pitié. C'est une construction du 12^{ème} siècle, les coquilles Saint Jacques du tympan attestent que cette chapelle était une étape du pèlerinage de Compostelle.



Photo extraite du Bulletin de la société des sciences et arts du Beaujolais. 1901. Imprimerie Blanc et Mercier à Villefranche.

Méthodologie

Il y a peu de documents concernant la chapelle de Chevennes aux AD, j'ai donc plutôt consulté des livres sur l'histoire du Beaujolais écrits au début du 20^{ème} siècle et trouvés sur le site Gallica. Il est probable que Prieuré et Chapelle de Chevennes étaient en lien, ils étaient tous deux consacrés à Sainte Marie.

La côte E Dépôt 74/1 concerne un prix fait du 5 décembre 1518 enregistré par Maître Vicard notaire royal. C'est un contrat de travaux pour la réédification du chœur de l'église entre « honnêtes personnes Barthélémy Chaland, Antoine Bertaud et Antoine Mathelin de la paroisse de Denicé, procureurs nommés et élus par les autres manants et habitants de la dite paroisse, quant aux choses ci-après écrites sur la licence de Monsieur le Juge ordinaire de Montmelas et par octroy de ses lettres de licences d'une part, Jean et Claude Blanc frères maçons de la paroisse de Liergues d'autre part ».

L'objet est de reconstruire « *le dit chœur de dix-huit pieds de long, de seize pieds de large et 22 pieds de haut, le tout dedans œuvre ; plus quatre butes fortes et puissantes de grosses pierres de taille ayant deux pieds de largeur* ». Le chœur de la chapelle a donc comme dimensions 5,48 m de long, 4,87 m de large et 6,7m de haut. La voute du chœur est bien décrite, elle sera à 7 branches « *les quatre venants aux quatre buttes, les deux venants contre les deux buttes du clocher et une branche venant contre le milieu dudit clocher , et une clef au milieu auquel milieu seront mises et posées les armes du révérend père en Dieu Monseigneur l'Abbé de Sauzey ou de Savigny prieur au dit lieu de Denicé* ». Le chœur sera en pierre de taille comme le reste de l'édifice, le texte continue en décrivant avec précision tous les travaux à prévoir dans le chœur, les fenêtres, les supports des images, la place et la taille des pierres... L'ensemble des travaux a un coût de 190 livres tournois et deux « *bottes¹* » de vin « *claret²* » payables l'une quand les deux maçons commenceront l'œuvre et l'autre aux prochaines vendanges. Les deux maçons fournissent la pierre et le travail de taille, les habitants de Denicé doivent ramener la pierre, fournir « *le gros bois pour faire le patron des arcs dudit chœur aussi le charpentier et ouvrier nécessaire pour ce faire* ». Le village fournira aussi les manouvriers nécessaires qui seront payés « *raisonnablement* » par les maçons. Il est convenu que les travaux soient terminés pour la fête de la Toussaint 1519.

La Société des Sciences et des Arts du Beaujolais publie dans son bulletin de 1901 une histoire de la chapelle de Chevennes dont l'auteur I. Morel de Voleine est un des membres de la société. Cette histoire s'appuie sur les archives diocésaines et les archives du château de Montmelas.

Monseigneur Camille de Neuville (de Villeroy), archevêque de Lyon et Primat des Gaules à partir de Juin 1654 a fait une tournée pastorale du diocèse en 1657, il note alors sur son rapport que « *Dans la paroisse du dit Denicé , en un lieu nommé Chevennes, est une chapelle dédiée à Notre Dame de Chevennes, distante de l'église paroissiale environ de deux mousquetades, une rivière dite de Nizeran fluant entre deux, à laquelle chapelle nous étant transporté pour la visiter nous l'avons trouvée est bien bastie, entourée d'un cimetière bien clos, ayant un clocher bien fait garni de deux cloches, le dedans séparé en chœur et nef, le tout bien vouté et pavé. Dans le chœur, sous une coquille voutée, un grand autel honnestement et dévotement orné et paré où sont pour le service des messes, un calice d'argent, deux chasubles, deux aubes, huit nappes conservées par des luminiers qui y sont actuellement créés, et le luminaire entretenu tant par les offrandes qu'on y fait en un royaume établi le jour et fête de la Nativité de la Vierge, que par les aumônes des pèlerins qui y abondent et par une rente de dix livres prises de quelques fonds sis au dit lieu et de quelques cens et servis* ».

Bien qu'ayant perdu son rôle d'église paroissiale, la chapelle de Chevennes continua à accueillir des messes paroissiales ce qui a donné lieu à plusieurs reprises à des plaintes. En 1657 le prieur de Denicé qui reprochait au curé de dire des messes dans la chapelle au lieu de l'Eglise, ce dernier expliquant que c'était à la demande des paroissiens. Puis de nouveau en 1664 où une ordonnance fut prise par l'archevêché pour interdire que la chapelle soit une annexe de l'église paroissiale et éviter que les messes soient dites à Chevennes plutôt qu'au bourg dans l'église paroissiale. Il y a plusieurs lieux-dits de Denicé autour de la chapelle et une part de la population préférait sûrement aller à la messe à la chapelle plutôt qu'au bourg.

En 1694 et 1709, le registre BMS mentionne des sépultures dans le cimetière autour de la chapelle de Chevennes alors que le cimetière en centre bourg à côté de l'église paroissiale existait déjà.

En 1719, la situation semble apaisée, lors d'une nouvelle visite pastorale, il n'est rien mentionné concernant la chapelle autre qu'elle est en bon état et que c'était anciennement une paroisse.

En 1813, la chapelle de Chevennes fut cédée au Maire de Denicé, Mr Sévelinges contre un bâtiment lui appartenant qui jouxtait la cure.

Aujourd'hui, une association organise des visites de la chapelle quelques jours par an et tente de préserver ces édifice.



L'église paroissiale du bourg

A une date que je n'ai pas réussi à trouver avec précision, mais de façon certaine avant 1657, une église paroissiale plus grande que la chapelle a été construite au bourg, c'est celle qui figure sur le cadastre de 1830 et la chapelle de Chevennes est devenue une chapelle de dévotion.

L'Eglise installée au bourg de Denicé est dédiée à Saint Pancrace, le protecteur des animaux, qui a aussi la réputation de soigner les crampes.

Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, le pèlerinage de Saint Pancrace était célèbre suite à des guérisons et des miracles et apparaît dans plusieurs documents :

- Bulletin de 1903 de la Société des Sciences et des Arts du Beaujolais, un essai sur les usages et coutumes du Beaujolais rapporte que *« les registres paroissiaux de Denicé font foi de guérisons. Il est arrivé écrivait-on en 1671 que des personnes en grand nombre se sont vouez à St Pancrace à Denicé et en ont tous receus soulagement mais principalement a attesté un homme de Beaujeu, lequel s'estant voué au dict St Pancrace à cause de son bestail qui rampoit de tous costés contre les murailles de l'estable, son vœu faïct, tous ses animaux à l'instant mesme furent guéris et délivrez de tous périls »*. J'ai consulté le registre BMS de 1670 à 1672, côte 74 GG 1, je n'ai vu aucune mention de guérison !
- Bulletin de la Diana Année 1962 Tome XXXVII n°7, un article est dédié au bras reliquaire de Veauche et au culte de St Pancrace dans le diocèse de Lyon. On y apprend que le pèlerinage de Denicé attirait des foules ; *qu'en 1657, les pèlerins de St Pancrace recommandaient des messes mais que le curé se plaignait de la modicité de leurs offrandes »*.

Il y eu en fait deux églises au bourg de Denicé. La première qui figure sur le cadastre de 1830 et qui a été construite quand la chapelle de Chevennes s'est révélée trop petite et trop éloignée du bourg. J'ai retrouvé plusieurs documents concernant des travaux faits dans la première église au bourg, côte E dépôt 74/149.

Un prix fait du 17 juin 1677 décrit des travaux de lambrissage en forme de berceau réalisé dans la nef de l'église paroissiale de Denicé par honnête Guillaume Bigault tonnelier et menuisier habitant à Denicé. Le maître d'ouvrage, le donneur d'ordre, est cette fois-ci honnête Claude Pierrard, laboureur habitant du dudit Denicé et recteur du luminaire de l'église paroissiale. Les travaux doivent être terminés pour Noël, le montant des travaux est de 125 livres, charge au dit Pierrard de tous matériaux nécessaires sur place. Le délai est impératif, le contrat intègre une possible mise en régie³ ! « bien entendu entre les partyes qu'au cas que lad(ite) œuvre ne se trouve parachevée aud(it) jour de Noël, qu'il sera permis aud(it) Pierrard de la faire parachever aux dépens dud(it) preneur ».

En 1818, le Maire de la commune, Mr de Talancé fait faire à un maçon de Lacenas Mr Labrosse un devis pour la construction d'une tribune dans l'église, le montant du devis est de 554, 50 francs.

Par une ordonnance royale du 19 septembre 1821, la commune de Denicé est autorisée à « s'imposer extraordinairement au centime de franc de ses contributions et en une année de la somme de sept cent francs pour payer les réparations de l'église et autres dépenses éventuelles allouées au budget de 1821 ». La souscription porte sur les contributions foncières personnelles et mobilières de 1821.

En 1851, de nouvelles réparations sont nécessaires, le devis s'élève à 3 008,86 francs, les ressources se décomposent en :

- Imposition	1700 francs
- Crédits alloués au budget de 1851	400 francs
- Nouveaux crédits imputables sur l'exercice de 1851	100 francs
- Subventions départementales	500 francs

Soit un déficit de 333, 86 francs quand on ajoute les honoraires de l'architecte pour 25 francs.

1 Une botte de vin est une poche en cuir en forme de virgule avec un goulot et un bouchon pour transporter du vin.

2 Vin claret devenu aujourd'hui claret désigne un vin rouge léger en opposition avec les vins rouges sombres d'Espagne.

3 Mise en régie, articles du code des marchés publics actuel qui permettent à un maître d'ouvrage de faire réaliser des travaux ou un service par un prestataire autre que celui en charge du marché dans le cas où celui-ci est défaillant, au frais du titulaire.

Un plan de 1854 montre, de façon plus précise que le cadastre, l'implantation de l'église dans le bourg. L'entrée de l'église se faisait sur le plus grand pignon en haut du plan, à côté du cimetière, on voit bien sur le plan la proximité de l'église avec les maisons, proximité qui va poser soucis dans les années suivantes.



Un rapport de Juillet 1872 rédigé par des architectes donne une image de la première église du bourg : « que cette église est de constructions faites à différentes époques et de styles divers présentant un ensemble d'un aspect peu harmonieux. L'avant chœur supportant le clocher est de date la plus ancienne. Le chœur de style gothique. Enfin la nef est de construction moderne ou peu ancienne. La disposition de son plan très irrégulier ne permet pas aux fidèles placés dans la basse nef d'apercevoir l'autel. L'entrée principale est peu apparente et l'aspect de sa façade peu digne.

Cette première église a été détruite en 1875 pour laisser place aux travaux de construction de la nouvelle église de Denicé.

L'église qui se dresse encore aujourd'hui au milieu du bourg a été construite en 1876-1877, tout le dossier de sa construction est aux AD du Rhône sous la côte E Dépôt 74/149.

Un long courrier de huit pages intitulé « De la construction d'une Eglise à Denicé » a été écrit en Octobre 1866 par E. de Cotton et est conservé aux AD, on ne sait pas à qui ce courrier était adressé mais on y comprend l'origine et les difficultés de la construction de la nouvelle église. Le constat initial est que l'église actuelle est trop petite que « les défauts de son assiette empêchent de la restaurer et de l'agrandir ». Ce constat et la décision de construire une nouvelle église ont été faits en 1860 environ et depuis la discussion porte sur l'emplacement de cette nouvelle église. Le sujet semble avoir alimenté de nombreuses discussions au sein de la commune, l'auteur reconnaît « qu'il n'est pas pour une commune

de travaux plus onéreux à exécuter que la construction d'une église pas d'entreprise plus tributaire de l'opinion publique et par conséquent plus délicate à mener à bonne fin ».

La discussion porte sur deux emplacements possibles de la future église :

- Reconstruction à l'emplacement de l'église existante, la difficulté est de créer un espace suffisant, plus vaste que l'espace existant autour et devant l'église, ce qui entraîne l'achat de maisons voisines, la reconstruction d'un presbytère, la modification des routes d'accès et la création d'un parvis. Ces coûts s'ajouteraient au coût de construction du bâtiment ce qui rend cette solution la plus coûteuse bien que préférée par les deniçois qui ainsi ne changeraient pas leurs habitudes,
- Le deuxième emplacement est proposé par Mr Sévelinges, le Maire de Denicé, qui donnerait à la commune un terrain libre, planté de vignes, de 35 x 75m, sans habitation voisine à moins de 8m, ce qui permettrait d'y implanter une église de taille suffisante. Ce terrain est au Sud Est du bourg le long du chemin vicinal n°3, la future église ne serait à pas plus de 40m du chœur actuel.

Une souscription de 50 000 Francs a été recueillie auprès des habitants du village, la somme a été déclarée insuffisante et cela bloque le projet. *« Là est le nœud de la question beaucoup plus que dans l'appréciation du local. Mais il est temps de le dire, l'opinion publique a été très mal renseignée à ce sujet et cette erreur est née une appréhension légitime qui entrave tout ».* Les deniçois prudents ne veulent pas s'engager dans des dépenses qu'ils ne vont pas savoir honorer.

Mr E. de Cotton prend en exemple ensuite un village du canton qui a construit son église pour une somme de 85 000 Francs, *« il n'y aurait plus à demander aux habitants de Denicé qu'une petite moitié en sus de la somme précédemment souscrite assuré que l'on est d'être puissamment aidé dans cette entreprise par la bienveillance du Gouvernement ».*

Mr E. de Cotton est clairement en faveur de la construction rapide d'une nouvelle église sur le terrain de Mr Sévelinges, son texte a pour objectif d'être diffusé et de convaincre la population de ses idées *« dictées par le plus sincère amour du bien public »*, mais c'était sans compter sur le bon sens paysan des deniçois, le projet va durer encore quelques années.

Clin d'oeil

La mauvaise réputation du bâtiment en terme de respect des coûts de construction n'est pas nouvelle, en 1866 Mr de Cotton écrit déjà : *« Cette estimation étonnera peut-être quelques personnes mais elle sera reconnue à peine assez élevée par celles qui ont l'expérience de ces sortes d'affaires et prendront la peine d'étudier attentivement la question. Celles-là n'auront pas d'illusion sur tout ce qui est à faire ; celles-là savent quelle différence se produit entre le chiffre d'un devis et le chiffre du règlement final après qu'on a passé par les honoraires de l'architecte, les remises du percepteur, les intérêts des comptes arriérés et le grand chapitre de l'imprévu, des accessoires, des omissions plus ou moins involontaires et des modifications ».*

Finalement, c'est la solution 1 du projet, reconstruction de la nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne qui est retenue, le conseil municipal a reconnue en 1862 par une délibération la nécessité de reconstruire l'église paroissiale.

En séance ordinaire du 15 février 1870, le conseil municipal donne son accord pour dédier un budget de 30 000 francs à la reconstruction de l'église paroissiale, le conseil de fabrique s'est engagé en janvier de la même année à consacrer une somme de 10 000 francs à ce projet. La contribution de la commune est financée par un emprunt de 30 000 francs composé de soixante obligations communales de 500 francs au taux de 4% d'intérêt remboursable partiellement d'année en année de la prorogation d'un impôt extraordinaire de 20 centimes sur les quatre contributions directes de la commune. Dans cette même séance, le choix de l'emplacement de l'église est défini : *« Le conseil municipal prenant en considération les observations faites par le conseil de fabrique sur l'emplacement que doit occuper l'église à reconstruire, pense ainsi qu'il serait convenable de l'édifier sur son emplacement actuel, sauf à la reculer pour avoir une place publique en avant de l'entrée principale de l'église ».*

En juillet 1870, le conseil municipal décide de lancer l'enquête publique préalable à la mise en œuvre du projet. Le Maire rappelle que le projet a réuni l'assentiment général. Le bilan du financement de la nouvelle église est le suivant :

- Souscriptions obtenues compris le leg de Me Gelay 70 000 francs
- Fonds votés par la fabrique et le conseil municipal 40 000 francs
- Subvention de l'état *« sur laquelle il y a légitimement lieu de compter »*

A ce stade du projet, l'estimation de la dépense totale est 135 000 francs.

Le 3 décembre 1872, le Maire de Denicé reçoit l'accord de la sous-préfecture sur le projet et a l'autorisation d'acquérir les terrains nécessaires à la reconstruction pour cause d'utilité publique.

Le 22 juin 1875, la Préfecture du Rhône reçoit le dossier de demande de subvention préparé par la commune de Denicé.

Les architectes en charge du projet sont Mrs Benoit et Benoit. Ils ont rédigé le cahier des charges de la construction le 9 octobre 1875, celui-ci est enregistré à Villefranche le 21 octobre de la même année, c'est sur la base de ce document que les entreprises vont proposer leurs devis, les offres sont à remettre au secrétariat de la Mairie de Denicé.

Les entrepreneurs doivent aussi démolir l'ancienne église et peuvent récupérer les matériaux de la démolition pour une somme estimée de 2 500 francs qui viendra en déduction de leur facture totale. Les travaux doivent se dérouler en deux phases à la demande du Maire de la commune pour permettre l'exercice du culte pendant les travaux.

Le 13 octobre 1878, le décompte général des travaux de l'église paroissiale est présenté au conseil municipal réuni en session extraordinaire. Le décompte général s'élève à la somme de 110 188,98 francs. La somme déjà payée aux entreprises est de 83 215,75 francs. Les honoraires de l'architecte s'élèvent à 5 525,48 francs dont 4 285, 78 francs ont déjà été payés. Le bilan dépense/ressources conclut à un déficit de 3 230,69 francs mais le conseil municipal n'est pas particulièrement inquiet et compte bien demander cette somme au conseil général qui en 1875 avait réduit de 2 600 francs la subvention alors demandée. Finalement le conseil municipal approuve le décompte général réglé par l'architecte Benoit.

Je n'ai pas trouvé de document sur la consécration de l'église, il aurait fallu que j'aille aux archives diocésaines pour trouver ce type de document.



III.3 – Un village de vigneron¹

Denicé abrite aujourd'hui plus de 500 ha de vignes ce qui en fait l'un des villages les plus importants du vignoble beaujolais en terme de superficie viticole.

La culture de la vigne apparaît dans le Beaujolais à la fin du XIV^e siècle, le gamay était le cépage essentiel. C'est pendant longtemps une culture d'appoint qui intéresse surtout les gens d'église et les nobles, les cultivateurs continuant à réserver leurs meilleures terres pour les céréales. Le vin était échangé contre du bois, des fourrages ou des céréales. Avant 1801 et la mise en œuvre de la chaptalisation, le vin se conservait mal et les droits de transport étaient élevés. Il faut donc attendre le milieu du XVIII^e siècle pour qu'un négoce commence à se mettre en place vers Lyon et Paris grâce au transport fluvial sur la Saône puis grâce à la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Marseille et finalement l'ouverture en 1854 de la section Chalon – Lyon.

La quantité et la qualité des vendanges et du vin est un souci constant, tous les livres en parlent et c'est encore le grand sujet de discussion aujourd'hui en Beaujolais. « En 1739, la récolte fut si abondante que généralement les fonds médiocres ont rendu six ânées² de vin par ouvrée³, et les bons jusqu'à douze, treize, quatorze. Il y a eu jusqu'à dix-sept ânées par ouvrée de vigne⁴ ».

A partir de 1750, la croissance des terres cultivées en vigne est constante, les volumes augmentent, la demande est de plus en plus importante dans les villes et les prix augmentent également, la vigne apporte la prospérité dans le Beaujolais.

Beaujolais, en 1824 : 17 700 hectares de vigne

Beaujolais, en 1881 : 25 513 hectares de vigne

Sources Comité d'Etudes et de vigilance du département du Rhône.

La croissance de la population suit les besoins de main d'œuvre, le village de Denicé est le plus peuplé du canton et un des vignobles le plus vaste.

1 en Beaujolais, on appelle vigneron un paysan qui exploite à « mi-fruit » une vigne pour un propriétaire, le plus souvent un citadin, noble ou bourgeois. Le paysan ne conserve pour lui que la moitié de la récolte.

2 anée, charge qu'un âne pouvait porter. L'année de vin de Belleville = 108,72 litres alors que l'année de vin de Lyon = 93,22 litres

3 ouvrée, unité de mesure pour la vigne, une ouvrée équivaut à 428 m², c'est la surface de vigne qu'un vigneron pouvait bêcher en une journée

4 notice historique sur Saint Julien et sur Claude Bernard, l'Abbé L. Duplain Lyon 1924 Audin et CIE

Cette belle croissance se poursuit jusqu'à la crise du phylloxéra des années 1870-1890. Le phylloxéra apparaît en 1873 à Villiers-Morgon à 24 km de Denicé. Mais les vigneron du Beaujolais à l'exemple de Victor Pulliat et Victor Vermorel mettent très vite en œuvre un traitement systématique des vignes au sulfure de carbone pour maintenir les parcelles encore vivantes tout en arrachant les parcelles mortes et en les replantant avec des ceps de Gamay sur des portes greffes américains que le phylloxera n'attaque pas. La crise du phylloxera a eu aussi pour conséquence la création de syndicats viticoles, les vigneron sont regroupés pour mettre en œuvre simultanément le traitement le plus efficace.

Les documents de la Mairie de Denicé concernant la lutte contre le phylloxéra sont regroupés sous la côte E Dépôt 74/62.

Le 7 novembre 1881, sept vigneron de Denicé et Arbussonas demandent au préfet l'autorisation de se constituer en syndicat temporaire pour organiser la défense de leurs vignobles phylloxérés. Ces syndicats ont été autorisés par l'article 5 de la loi du 2 août 1879 et par un courrier du Ministre de l'Agriculture du même mois. L'objet est l'utilisation du sulfure de carbone pour lutter contre le phylloxéra. L'ensemble de ces sept vigneron possède une surface de vigne de 10 ha et 40 ares.

On comprend facilement que l'utilisation du sulfure de carbone était très règlementé, c'est un produit dangereux, à haute dose, il peut être mortel, très volatile il provoque facilement des troubles neurologiques et l'utilisation fréquente entraîne des troubles neurocomportementaux irréversibles.

Le 31 mars 1884, nouveau courrier entre le Maire de Denicé et le Sous-Préfet de Villefranche, on y apprend que 1800 kg de sulfure de carbone ont été utilisé en octobre et novembre de l'année précédente par les sept vigneron du syndicat et qu'une subvention de 352 francs va être versée au syndicat par l'Etat pour les aider dans leur lutte.

Le syndicat achète le sulfure de carbone à la société S. Lebeau rue de Thizy à Villefranche. Le sulfure est à récupérer à l'entrepôt, le prix unique est de 38 francs les 10 kgs pris au dépôt.

Le 3 mars 1889, la Préfecture du Rhône donne au syndicat une subvention de 1 087,50 francs. La surface à traiter est de 43 ha et 50 ares. Le 13 novembre 1890, le syndicat regroupe 21 vigneron.

La société des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée met un service spécial de transport du sulfure de carbone :

	PRIX PAR 100 KILOG.	
	Sulfure de Carbone.	Chlorure de Potassium à 80°.
	F. C.	F. C.
Pour les parcours jusqu'à 200 kilomètres	40 00	25 00
» au-dessus de 200 k ^m jusqu'à 300	41 00	26 00
» » 300 » 400	42 00	27 00
» » 400 » 500	43 00	28 00
» » 500 » 700	44 00	29 00
» au-delà de 700	45 00	30 00

Le retour des barils et boîtes d'accessoires à la gare de Marseille, sera effectué gratuitement par la Compagnie.

Des moniteurs expérimentés seront également mis gratuitement par la Compagnie, à la disposition des propriétaires pour reconnaître la présence du Phylloxera, indiquer le mode de traitement à employer, et pour diriger, s'il y a lieu, les opérations pendant les 3 ou 4 premiers jours d'un premier traitement.

L'ensemble des documents montrent bien que la lutte contre le phylloxera est vite devenue un sujet national et politique, la sphère scientifique a aussi été fortement sollicitée pour lutter contre cet insecte ravageur qui a menacé toute la production viticole française.

En parallèle des actions pour combattre le phylloxera, la Préfecture demande régulièrement à la Mairie de Denicé l'état des vignes sur son territoire. Entre 1882 et 1883, le nombre d'hectares de vignes en moins sur la commune est de 134 et 126 ha supplémentaires ont été contaminés. Le phylloxera s'est considérablement étendu en particulier sur les terrains exposés au Sud. Beaucoup de ceps ont été aussi arrachés parce qu'ils avaient gelé.

Les résultats de l'enquête sur la situation des vignobles, faite **en 1883** dans votre commune, comparés avec ceux **de 1882**, pour le même objet, ont donné les différences suivantes :

	Nombre d'hectares DE VIGNES existant actuellement	Etendue en hectares DE VIGNES attaquées PAR LE PHYLLOXÉRA mais résistant encore	Etendue en hectares DE VIGNES détruites PAR LE PHYLLOXÉRA
En 1882.....	587 ^h "	43.37 ^h	28.13 ^h
En 1883.....	453 ^h "	300. "	"
DIFFÉRENCES....	134	126.63	28.13

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien me faire connaître les causes de ces différences.

En 1900, le vignoble beaujolais retrouve sa superficie de 1872 soit 23 000 hectares. En 1891, un hectare de vigne est évalué à 8 000 francs.

La vigne comme toute culture est sensible à la météo mais le pire ennemi de la vigne est la grêle, quand quelques semaines avant les vendanges, elle détruit les raisins en fin de maturation. Denicé, en raison de la fréquence des orages subis, a été choisi par les syndicats beaujolais pour tester les canons à grêle. La séance du 4 août 1900 de la société régionale de viticulture de Lyon est dédiée à l'analyse de l'expérience faite à Denicé. Le premier sujet est le coût de l'installation :

« Pour la défense d'une commune de 500 hectares de vigne et sachant que la zone de protection est de 25 hectares par canon, nous aurons :

- *Achat de 20 canons avec munitions, cartouches, cabane, à raison de 230 Francs l'une, 4 600 Francs. C'est là une dépense une fois faite qui n'a pas à se renouveler et à laquelle nous aurons seulement comme frais annuels :*
 - *Assurance 10 Francs par canon, 200 Francs*
 - *Poudre, 40 Francs par canon, 800 Francs*
 - *Imprévu, 10 Francs par canon, 200 Francs*
- Soit 1 200 Francs ou 2,40 Francs par hectare ¹».*

La main d'œuvre est gratuite, les canons sont actionnés par les viticulteurs des parcelles qui souhaitent tous participer activement à la défense de leurs cultures. Les résultats de l'expérience à Denicé sont très favorables et ont motivé d'autres communes d'investir dans ce système : *« Un fait indéniable constaté à chaque orage c'est l'arrêt de l'ouragan, l'éclaircissement des nuages, la disparition du tonnerre et la vision seulement lointaine des éclairs. Ces constatations ont suffi à convaincre les plus incrédules, et si la grêle n'est pas encore tombée dans le voisinage immédiat de Denicé, il y a lieu cependant d'enregistrer ces premiers résultats comme encourageants ¹».*

40 ans plus tard, la lutte contre la grêle est toujours une affaire sérieuse qui ne mobilise pas que les vigneron mais aussi les pouvoirs publics et les canons à grêle semblent avoir convaincu de leur efficacité. En séance du 20 mai 1943, *« le Conseil municipal à l'unanimité décide l'installation de 6 postes de fusées paragrêle situés :*

- *2 postes sur la commune de Rivolet aux lieux dits La Grange Forgeron et aux Vignes (ces deux postes seront alimentés par la commune de Denicé et les tireurs Rivolet)*
- *4 postes sur la commune de Denicé aux lieux dits : Le Chessy, la Chapelle de Chevennes, Buffavent et le Lac.*

La compagnie mutuelle générale française dont le siège est au Mans 19 rue de Chanzy assure les établissements Gerin aux conditions générales habituelles les accidents de travail qui pourraient survenir en tous lieux, à tous les tireurs, à tous les acheteurs aux consommateurs de fusées paragrêle (particuliers et syndicats) et à toutes personnes assurant la manutention, le transport, l'installation et le tir des dites fusées.

Le coût d'achat des fusées et du matériel de tir est de 10 000 Francs sur le budget additionnel de 1943 et 8 000 Francs sur le budget primitif de 1944.

1 : Extrait de la Vigne américaine et la viticulture en Europe, 24^e année n°8 Août 1900

Le coût des canons à grêle est à mettre en parallèle avec le coût des dégâts causés par la grêle. Les documents de la côte E Dépôt 74/180 donnent un bilan annuel des sinistres subis par la commune dont la grêle, la période concernée s'étend de 1898 à 1931. La grêle ne détruit pas les vignes tous les ans mais les coûts en cas d'averse sont très importants :

Année	1898	1902	1910	1911	1912	1929	1931
Mois d'averse	Juillet	Juillet	Juillet	Août	Juillet	Août	Juillet
Estimation des dégâts en Francs	350 500	350 500	273 470	483 650	95 380	340 600	

Les années non mentionnées dans le tableau sont des années sans grêle.



LE CANON CONTRE LA GRÊLE.

Extrait Le Petit Français illustré du 22 septembre 1900

III.4 – Les activités économiques

Les foires et marchés

Denicé était célèbre pour sa foire aux porcs qui se tenait le long de la départementale au lieu-dit Maisons Neuves. Les deniçois étaient reconnus pour leur compétence à tâter la langue des porcs et définir ainsi leur bonne santé et la qualité de leur viande, ils étaient appelés pour cette caractéristique les « lingueux ». Cette foire célèbre à Denicé s'est a priori arrêtée en 1914 mais j'ai bien eu du mal à trouver des documents attestant de son existence.

J'ai trouvé un seul document qui fait référence à cette foire aux porcs. La côte 8 MP 220 correspond à une liste des foires par commune dans le Rhône en 1876, sur ce document à la page de Denicé, il n'est mentionné aucune foire dans le village. La côte 8 MP 221 est le même type de document pour les années 1880 – 1900, et à la page de Denicé, on trouve mention de la fameuse foire aux porcs :

1^{ère} ligne : il est question d'une foire aux porcs du 1/09 au 31/03, foire de niveau « important ». Il est noté en bout de ligne qu' « *il n'y a ni décret, ni arrêté qui ait autorisé ce marché, l'usage, la situation de la commune au pied de la montagne et au centre du vignoble ont fait que les transactions s'opèrent en toute liberté.* »

2^{ème} ligne : il est question d'une foire aux porcs toujours du 1/09 au 31/03 mais le dimanche uniquement et de « *midi à 2 heures* ». Il est noté au bout de la ligne : « *le maire par lettre du 16 avril 1891 a fait connaître que ce marché est tombé en désuétude.* »

Au 19^{ème} siècle, l'activité économique des villages était basée sur les foires, elles aidaient à la richesse d'une commune. Côte E Dépôt 74/16, le 18 juillet 1875, le conseil municipal de Denicé donne son autorisation à la création de deux nouvelles « *foires à bestiaux et autres marchandises* », l'une à Ancy distant de 28 km et l'autre à St Romain de Pope distant de 24 km de Denicé. Le souhait de créer une foire par ces deux communes avait été relayé par le sous-Préfet de Villefranche quelques mois plus tôt.

A la côte E Dépôt 74/107 dont le titre est Foires et marchés, j'ai trouvé un « Etat des forains dans la communes de Denicé d'après le rôle de 1818, et leurs contributions. »

Je suis bien ennuyée pour comprendre ce document : il est dans le chapitre Foires et Marchés des archives de Denicé donc j'ai interprété « forain » comme marchand de Denicé. En plus ces forains paient des impôts à Denicé sur la base d'une propriété foncière et d'une habitation (portes et fenêtres). Certains sont imposés aussi d'un autre village « de Montmelas », « à Villefranche ».

Mais le dictionnaire Littré donne pour définition de forain « qui est de dehors, étranger. Qui n'est pas du lieu. Qui n'a pas son domicile dans le lieu où ses biens sont situés. »

Je pensais que ce document était une liste de marchands basés à Denicé, et qui faisaient éventuellement les marchés mais je n'en suis finalement pas sûre.

*Etat des forains de la commune de Denicé
D'après le rôle de 1818, et leurs contributions*

Ordre du rôle N.°	Noms et professions des contribuables	Contributions foncières	portes et fenêtres
1	Carier Jean Marie	45	77 11 25
2	Auby Jean	28	25 " "
4	Amable Louis Denis	228	31 18 27
5	Richard Claude	35	58 " "
6	Aimé Jean	2	32 " "
7	Arad de Montmela	22	32 1 16
8	Branché Philbert	6	25 " "
9	Berger à Villefranche	9	41 4 68
11	Maurit. St Sabatier	11	49 " "
12	Maur. Claude à Olliv	101	62 11 25
15	Dottin Sabatier	1354	12 85 24
16	Dottin Sabatier frère	474	19 18 33
19	Mais les mineurs	11	20 1 16
20	Monfay Jean - veuve	4	28 " "
21	Mertinier Joseph	60	29 7 02

Les débits de boissons

Un village n'existe pas sans un bar, cabaret ou débit de boisson. C'est d'autant plus vrai en Beaujolais. De mémoire, en 1955, il y avait au moins 6 débits de boissons dont 4 au bourg.

La côte Zp 22 regroupe les demandes de création de cabarets ou de remplacement de propriétaire à Denicé. En 1852 et 1857, il y avait au bourg au moins 3 cabarets qui ont changé de propriétaire. En 1861, une autorisation a été donnée pour l'ouverture d'une auberge sur la route départementale, en 1865, ouverture de deux nouveaux établissements au lieu-dit les Bruyères et au bourg. En 1867, création d'un nouvel établissement au bourg. Les documents ne donnent pas le nombre exact de bars mais on peut imaginer qu'ils étaient autour des années 1850-1860 environ 5 ou 6 au bourg et 3 ou 4 dans les hameaux périphériques.

Tenir un débit de boisson était un métier très contrôlé sous le second empire, les bonnes mœurs tout comme des idées politiques raisonnables étaient indispensables. Un courrier même côte que ci-dessus) du 7 novembre 1859 émanant de la Préfecture du Rhône Bureau Police exécutive formule la demande suivante au Maire de Denicé : « le Sieur Paul Beau charpentier natif de Denicé, commune qu'il a quittée depuis 6 mois sollicite l'autorisation de tenir un débit de boissons à Lyon. Pour me mettre à même de statuer, je vous serai obligé de me fournir des renseignements sur la moralité, les antécédents et les sentiments politiques de

Mr Beau ». Il y a plusieurs courriers de ce type dans les archives, la surveillance de la population à l'époque n'était pas un vain mot.

La lutte contre l'alcoolisme n'est pas une idée récente, une circulaire du Préfet du Rhône datée du 17 février 1932 (même côte que ci-dessus) signale une augmentation constante des malades internés à l'asile de Bron (aujourd'hui CH du Vinatier) et rapporte que cette situation a notamment pour cause le développement de l'alcoolisme. Le Préfet explique ensuite que la mesure la plus efficace contre l'alcoolisme est la diminution du nombre de débits de boissons et il s'engage à prendre un arrêté en ce sens. Je n'ai pas pu constater dans les documents les conséquences de cet arrêté.

Les artisans et autres commerces

J'ai cherché à trouver la liste des artisans et commerces dans le village. J'ai abandonné la consultation des annuaires téléphoniques qui commencent seulement en 1908, je cherchais des informations plus anciennes surtout qu'en consultant les compte rendus des conseils municipaux, côte E Dépôt 74/18, j'ai trouvé une fois par an, la désignation de deux conseillers municipaux en charge de la mise à jour de la liste des commerçants patentés de Denicé. Mais je n'ai trouvé aucune trace de cette liste dans les archives.

J'ai trouvé une seule information dans les archives de la sous-préfecture de Villefranche, côte Z 56/210, c'est l'état des boulangers par commune du Rhône en 1860, on y apprend qu'il y avait à cette date deux boulangers à Denicé, comme aujourd'hui ce qui n'est pas conforme à la tendance nationale.

III.5 - Denicé et la grande Histoire

Les occupations de 1814 – 1815

Après l'échec de la campagne de Russie et plusieurs défaites de l'armée napoléonienne en Allemagne, les armées alliées commencent à envahir la France. En Beaujolais, les combats commencent au nord de Villefranche. Le 8 mars 1814, la ville de Macon est prise par les troupes autrichiennes, puis le 12 mars, c'est le tour de Bourg en Bresse. Les batailles entre les armées françaises et autrichiennes ont lieu alors dans le Beaujolais pendant plusieurs jours jusqu'au 19 mars où les autrichiens défilent Rue Nationale, la rue principale de Villefranche. Cette première occupation du Beaujolais par les troupes autrichiennes dura jusqu'à l'abdication de Napoléon en Avril 1814.

Une deuxième occupation du Beaujolais aura lieu par les mêmes troupes autrichiennes entre août et novembre 1815 à l'occasion de la campagne des Cent jours.

En plus des pillages et des incendies, les troupes réquisitionnent les villages et les municipalités sont obligées de leur donner bêtes et vivres.

Côte R 702, le village de Denicé en 1817 a fait plusieurs déclarations de ce qui a été donné aux troupes en 1814 et 1815 dans l'espoir de se faire rembourser.

Du 24 juillet au 2 août 1815, la commune de Denicé a fourni sur réquisition aux magasins de Villefranche pour les armées alliées :

- Vin	4 hl et 20 l pour un montant de	168 francs
- Vin	29 hl et 40 l pour un montant de	1 176 francs
- Viande	150 kgs	341,70 francs
- Blé de froment	216 kgs	58,32 francs
- Farine de froment	680 kgs	217,60 francs
- Farine de seigle	150 kgs	31,50 francs
- Pain froment	1 387 kgs	388,36 francs
- Avoine	38 double décalitres	50,05 francs
- Foin	1800 kgs	126 francs

Auparavant, la commune avait aussi donné des vivres à l'armée de Napoléon qui battait en retraite.

A Denicé, le bilan financier de ces deux périodes d'occupation est le suivant :

<i>Résumé</i>			
<i>Dépense Des 3 Comptes</i>	en 1814.	1435 80	} 18085 38
	en 1815. <i>Troupes françaises</i>	" "	
	en 1815. <i>Troupes alliées</i>	16629 58	
<i>Recettes Des 3 Comptes</i>	en 1814.	1435 80	} 2210 10
	en 1815. <i>Troupes françaises</i>	" "	
	en 1815. <i>Troupes alliées</i>	774 30	

La commune fait bien la distinction entre ce qui a été donné aux troupes françaises et aux troupes d'occupation étrangères. Les recettes correspondent à l'aide du département. Avec ces chiffres, on comprend facilement que les périodes de guerre et d'occupation correspondent à un appauvrissement des communes et des particuliers. Je ne sais pas si la commune a reçu finalement le dédommagement attendu mais le bilan de cette occupation est d'au moins 15 875,28 francs à la charge de la commune.

La 1^{ère} guerre mondiale

Pendant toute la durée de la 1^{ère} guerre mondiale, il n'y a eu aucune mention du conflit dans les comptes rendus du conseil municipal de Denicé. Je ne sais pas comment interpréter cette absence qui me semble vraiment très étonnante. La seule mention de la guerre intervient au conseil municipal du 19 novembre 1921 pour le paiement du solde de la facture du monument aux morts. Mr Bornarel marbrier sculpteur à Villefranche a conçu et fabriqué un monument « à la mémoire des enfants de Denicé morts pour la France ». Le montant de cet ouvrage est de 9 783,20 francs.

Grâce à une souscription et à l'argent de plusieurs quêtes pendant les mariages, la somme de 7 357,20 francs a été réunie. Le 19 novembre 1921, le conseil municipal donne son accord pour prendre en charge la différence de 2 426 francs.

Le monument est installé au centre du cimetière, 33 soldats nés à Denicé ont péri pendant le conflit et leurs noms figurent sur le monument.



1939-45 et l'occupation

Le Beaujolais a été occupé deux fois par les allemands : une première fois du 19 Juin au 6 Juillet 1940 avant l'armistice signé le 22 juin 1940 et qui s'applique à partir du 25 juin, et une seconde fois à partir du 11 novembre 1942, date de la fin de la zone libre.

On connaît tous l'histoire de la seconde guerre mondiale mais à l'échelle de Dénicé comment les habitants ont vécu cette période de guerre, de restrictions et de mouvements de population ? J'ai lu tous les compte-rendus de conseils municipaux entre 1939 et 1945 qui sont encore dans les placards de la Mairie et j'ai relevé les décisions municipales les plus importantes qui avaient un lien avec la seconde guerre mondiale.

Le rationnement

A Dénicé, le service des cartes de rationnement est assuré par Me Lespinasse, son indemnité pour ce service est de 300 Francs par mois. Le 14 août 1942, le conseil municipal décide d'inscrire cette dépense au budget de 1943, « *ce service exigeant toujours le même travail* ».

Le service des cartes de chaussures et textile est assuré pendant la guerre par la ville de Villefranche sur Saône, la commune de Dénicé participe à hauteur de 0,25 Francs par habitant. Courant 1943, Villefranche demande une participation supplémentaire « *vu le travail qui augmente constamment et nécessite de nouveaux employés.* » La commune de Dénicé décide d'augmenter sa participation à hauteur de 0,50 Francs par habitant, cette somme supplémentaire est inscrite au budget additionnel de la commune pour l'année 1944.

Dénicé solidaire de ses soldats et travailleurs en Allemagne

Le 9 décembre 1939, le Maire « *donne lecture au Conseil d'une lettre du Comité Régionale du Vin chaud aux soldats dont le siège est à l'Hôtel de ville de Macon.* » Ce comité se propose de collecter du vin et de l'envoyer aux soldats sur le front pour les reconforter avec du vin chaud. « *Après examen à l'unanimité des membres présents le Conseil décide que l'envoi de vin au Comité peut entraîner des inconvénients et sa réalisation difficile mais reconnaissant d'autre part la générosité de l'initiative prise et voulant donner une preuve de son patriotisme et de la sympathie qu'il manifeste à nos soldats, demande à Mr le Sous-préfet de bien vouloir autoriser le prélèvement de la somme de deux cents francs sur les dépenses imprévues du budget aditionnel de 1939 et pouvoir mandater la dite somme au nom de Mrs Piat et Cie 23 rue de la République à Macon* ». Pour un vigneron, il est plus facile de donner de l'argent que de donner du vin, la guerre ne faisait que commencer et personne n'imaginait la suite du conflit.

En séance du 20 janvier 1940, « Mr le Maire expose au conseil que dans de nombreuses communes un comité s'est constitué pour venir en aide aux mobilisés et leur procurer un peu de mieux être par l'envoi de secours en matière et en espèces. Estimant que la commune de Denicé ne doit pas être en retard dans ce mouvement charitable, il propose au conseil la création d'un organisme analogue à ceux qui fonctionnent aujourd'hui. Le conseil après en avoir délibéré, considérant qu'il importe de donner à ceux qui ont quitté leur foyer pour assurer la défense du territoire une preuve tangible de sympathie et de reconnaissance approuve la création d'un comité d'entre aide aux mobilisés de la commune de Denicé. Charge à Mr le Maire de se mettre en rapport avec toutes les personnalités locales susceptibles de fournir leur appui moral et leur dévouement pour la constitution et la bonne marche de cette organisation, ainsi qu'avec le bureau de la section locale de l'Union des Mutilés et Anciens Combattants de la région Beaujolaise. Le conseil vote à cette association une subvention de 1000 francs pour sa participation financière au dit comité... »

Le 20 Mai 1944, sur demande du sous-préfet à Villefranche et du Président du Comité d'entre-aide, le conseil municipal décide de satisfaire à la demande du sous-préfet et de verser 3 Francs par habitant soit 3 000 Francs « pour venir en aide aux travailleurs français en Allemagne, ceux-ci étant éloignés de leurs familles ont droit à toute notre sollicitude (et) méritent qu'on leur vienne en aide leur montrant ainsi que comme nos prisonniers ils ne sont pas oubliés ».

Lors du même conseil, « le Maire informe le conseil de la création du livret du prisonnier dans toutes les communes du département. Le but est de montrer à ceux que les événements retiennent en captivité, toute la sollicitude de leurs compatriotes que le sort a favorisé et qui vivent au milieu des leurs. A leur retour en France, par le geste accompli, nos prisonniers verront qu'ils n'ont pas été oubliés et nous en seront certainement profondément reconnaissants ».

Avec cette délibération on apprend que la commune a 18 de ses habitants prisonniers en Allemagne, le coût de ce livret pour la commune est de 500 Francs par livret soit 9 000 Francs. Cette dépense a été acceptée à l'unanimité sans que le contenu du dit livret de prisonnier soit clairement décrit.

Le 22 février 1943, la Mairie de Denicé reçoit un télégramme lui demandant de convoquer les jeunes gens de la commune pour le service du travail obligatoire : 25 février les jeunes gens nés en 1920, le 26 février les jeunes gens nés en 1921, le 27 février ceux nés en 1922. Cette convocation a pour objectif de faire une liste alphabétique des jeunes hommes concernés par le STO avec toutes les informations nécessaires pour les identifier et les localiser.

Le télégramme suivant demande au Maire de rappeler « à vos administrés que le fait de ne pas se présenter à la convocation les rend passibles des peines prévues à l'article 5 de la loi du 16 février 1943... ». J'imagine que les habitants de Denicé n'étaient pas très volontaires pour quitter leurs vignes pour aller travailler en Allemagne. L'hiver, les vigneron taillent les vignes, c'est un travail d'ouvrier qualifié qui prépare la récolte du septembre prochain, tous les bras sont utiles dans les champs.

Les familles démunies suite au départ des fils à la guerre

Le conseil municipal, conformément à la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, a aussi en charge d'analyser et de demander un avis sur les dossiers de demande d'assistance des habitants dans la paroisse dans le besoin. Cette assistance est ensuite versée souvent en nature, pain, charbon, prestations médicales par le bureau de bienfaisance de la commune. On voit apparaître pendant la guerre des demandes complémentaires de femmes seules qui n'ont plus leurs fils pour les aider :

Denicé participe aussi par des subventions à l'effort national pour secourir les plus malheureux : Le 22 décembre 1943, le conseil municipal décide de verser une subvention de 2000 Francs au Secours National, « reconnaissant tous les services rendus, les misères et les infortunes soulagées par cette organisation ».

Dans une note du 20 novembre 1945, la commune déclare 14 prisonniers de guerre. Un autre document sans date fait la liste de tous les rapatriés de la commune, ils sont 17, ils étaient soit déportés, soit prisonniers.

Les déplacements de population

En conseil municipal du 22 octobre 1939, « Mr le Maire attire l'attention du conseil sur les frais découlant des fournitures scolaires faites aux enfants des évacués volontaires fréquentant les écoles publiques. En ce qui concerne les élèves en provenance de la ville de Lyon, celle-ci enverrait soit les fournitures nécessaires soit une subvention pour dédommager la commune du supplément de frais qu'elle aurait à supporter. Quant aux autres enfants évacués il serait peut-être injuste de faire supporter des dépenses à la collectivité communale, attendu que les parents de ces enfants ne payent aucune des contributions locales. » Le Conseil municipal décide finalement que les frais de fournitures scolaires seront à la charge des parents des enfants accueillis même pour ceux de la Ville de Lyon si finalement aucune aide n'est reçue.

Une note du 10 août 1944, donne la liste des 16 familles évacuées à Denicé avec le nom des familles qui les accueillent. Une autre liste cite les enfants arrivés à Denicé en convoi ou placés par leur famille, ce sont au moins 74 enfants de Lyon qui ont été mis à l'abri à Denicé. Une autre liste mentionne les familles ou personnes isolées évacuées du littoral et des localités soumises à des évacuations obligatoires, ce sont encore 20 noms qui représentent beaucoup plus de personnes car une grande partie de la liste concerne des mères avec

enfants. En plus de toutes ces listes, les archives conservent les fiches familiales de recensement des réfugiés, je me rends compte que de nombreuses familles alsaciennes et lorraines ont fui devant l'invasion des troupes allemandes pour venir se réfugier jusqu'à Denicé. Beaucoup étaient cultivateurs et ils ont repris leur travail en arrivant, le chef de famille annonce dans plusieurs fiches un salaire de 800 francs par mois.

Dans un courrier du 29 août 1939, adressé au préfet, le Maire de Denicé alerte sur la situation de sa commune et demande que les logements en réquisition dans la commune soient limités à 250 personnes. Il signale que 674 personnes en tout doivent venir se réfugier à Denicé, que de nombreuses personnes sont déjà arrivées, et si on ajoute 250 personnes de plus dans le cadre d'une réquisition, le nombre de réfugiés dans la commune sera environ de 1000 pour une population de 1100 habitants. La situation devait effectivement être compliquée pour les réfugiés comme pour les habitants.

Encore plus sûrement que de grands récits, ces listes, ces bouts de papier raturés, portent toute la détresse et le malheur de ces réfugiés, de tous ces grands déplacés par la guerre. Comment ont-ils repris leur vie après ce grand bouleversement ?

Parmi tous les papiers lus dans ce dossier des Archives, je suis tombée sur la fiche de renseignement ci-contre. C'est vrai Denicé était en zone libre au début de l'occupation jusqu'en novembre 1942.

Qu'est-il de devenu cet Alexis Galluet, obligé de repartir en zone occupée ?

DÉPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de _____

Canton de _____

Commune de Denicé

ALLOCATIONS AUX RÉFUGIÉS

DOSSIERS SOUMIS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE LE _____ N. B. 1

NOMS ET PRENOMS DES POSTULANTS (Les inscrire par groupements familiaux) (Souligner le nom du chef de famille.)	AVIS du MAIRE	DECISION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE				JUSTIFICATION de la décision en cas de rejet ou d'attente d'une allocation partielle (Indiquer sommairement les motifs)
		Nature de la décision (admission ou rejet)	Date de départ de l'allocation	Forme de l'allocation (allocation en espèces ou en nature)	Montant de l'allocation	
<u>Galluet alexis</u>						<u>Objet, travaille (cuvage par cuve) et doit rester en zone occupée.</u>

BOE DE REQUISITION

Messieur le Maire de Denicé à
Messieurs Geniel Bazot, à Balanié

J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes à loger dans votre cuvage, à Balanié travailleurs étrangers, et, vous prie de rendre ces locaux disponibles.

Denicé le _____

Le Maire,



Au début de la guerre, les ordres de réquisition concernent le logement des réfugiés, tous les espaces étaient bons pour loger les gens, les maisons comme les granges et les cuvages¹.

¹ Cuvage, vaste bâtiment qui accueille les cuves de raisins en cours de fermentation après la vendange

Une fois la situation un peu stabilisée et l'armistice signé, les réfugiés ont été invités à repartir dans leur région d'origine. Une note du Préfet du Rhône du 7 septembre 1940 demande à la Mairie de Denicé d'informer largement les réfugiés de la commune, qu'ils doivent se rendre d'urgence au Palais de la Foire à Lyon pour prendre les derniers trains de rapatriement des réfugiés.

Un autre document précise les modalités de rapatriement :

- Le 10 septembre 1940, le train est destiné aux réfugiés domiciliés en Seine, Seine et Oise, Seine et Marne, Côte d'or, Aube, Yonne, Nièvre et Saône et Loire.
- Le 12 septembre, le train part en Belgique,
- Le 14 septembre, le train est à destination des départements du Haut Rhin et du Bas Rhin,
- Le 19 septembre, c'est le tour de la Moselle,

Après les réfugiés du début de la guerre, les habitants ont été sollicités pour loger les troupes allemandes. Le 28 janvier 1943, le Maire de Denicé répond à une sollicitation de la préfecture du Rhône sur la capacité de la commune à loger les troupes allemandes en dehors des bâtiments communaux. La note précise « *j'attire également votre attention sur la nécessité qui s'attache à ce que ces états soient dressés avec une absolue sincérité. Ils seront confrontés avec ceux fournis en 1935 et au cours des années antérieures aux autorités militaires françaises* ». Les communes et les habitants ne devaient pas être pressés d'héberger les occupants.

En réponse à cette demande, la commune de Denicé a déclaré pouvoir loger 20 officiers, 600 sous-officiers et hommes de troupe, 120 chevaux à la corde ou sous hangars. Le Maire note également que « *vu le manque de paille le logement à la paille sera presque impossible et que si les chevaux sont logés dans les hangars, il n'y aura aucune place de libre pour les véhicules* ».

Méthodologie

Pour ce chapitre, en plus des comptes rendus des conseils municipaux que j'ai consultés en Mairie, j'ai utilisé aux AD du Rhône, les archives déposées par la commune avec les côtes suivantes :

- E Dépôt 74/45 pour les prisonniers, réfugiés... de la guerre 39-45,
- E Dépôt 74/98 cartes d'alimentation
- E Dépôt 74/102 service du travail obligatoire
- E Dépôt 74/104 Réfugiés et Rapatriés

Le 3 Septembre 1944, Villefranche et les communes voisines sont libérées par la 1^{ère} Division Blindée du général de Lattre de Tassigny, division qui précède l'armée américaine de Provence débarquée le 15 août de la même année.

Les temps changent

Au Moyen Age, les habitants des campagnes venaient se réfugier dans les villes pour échapper aux dangers. Le 29 septembre 1938, la Mairie de Denicé reçoit de la part du Préfet le détail du plan d'évacuation des habitants de Villefranche, 600 habitants (principalement femmes, enfants, vieillards) sont prévus être accueillis par la commune de Denicé. La guerre a évolué, les murs des villes ne protègent plus.

Le courrier rappelle qu'en temps de guerre l'hébergement des réfugiés est un devoir national et qu'il est conseillé de leur réserver un accueil fraternel pour leur rendre moins pénible le transfert en dehors de leurs foyers.

L'Histoire a montré que la commune était prête à accueillir son lot de réfugiés mais ils venaient de beaucoup plus loin que Villefranche.

III.6 – La santé publique

« Le contrôle des risques épidémiques est une préoccupation historique en France : un bureau de la Santé existe auprès du roi dès 1720 (peste de Marseille). Le système français des MDO (Maladies à Déclaration Obligatoire) est créé par la loi du 30 novembre 1892 et concerne les maladies contagieuses¹. » Certains de ces documents de déclaration sont aux Archives du Rhône, avec les livres d'histoire du Beaujolais, j'ai pu reconstituer les éléments suivants.

Les famines et les épidémies

En 1694, il y a eu à la fois une famine et une épidémie de peste à Villefranche et dans les environs². Le registre BMS de Denicé, côte 4 E 1195 traduit bien cette grande quantité de décès :

- Plusieurs personnes sont inhumées sans être nommées : « la femme d'Antoine Perrin... », « un pauvre garçon de Launay qui demeuroit chez la Buase », « une pauvre femme de Jargnieu a esté ensevelie dans le cimetièrre de l'Eglise paroissiale de Denicé », « un pauvre de Grandris décédé chez le gros Beraujon a esté enseveli »
- Les deux cimetières, de l'Eglise paroissiale et de la chapelle de Chevenne sont utilisés,
- Jusqu'en Mars 1694, c'est le curé Sesnier qui tient les registres, dès janvier de la même année le curé E. Caille enregistre aussi les décès, baptêmes et mariages,
- Le 15 mars 1695, le curé E. Caille écrit dans le registre des décès de 1694, qu'il n'a pas trouvé dans le registre de l'année précédente, il explique que ces personnes ont été inhumées « par fu M(onseigneur) Sesnier jadis curé dudit lieu et n'estant point dans les registres, je l'ay icy inséré ainsi que je l'ay trouvé dans un mémoire écrit par le susdit fu Sieur curé. » On comprend que le curé Sesnier est décédé peut-être à cause de l'épidémie et qu'il n'avait pas eu le temps de remplir tous les registres.

Il y a eu 44 décès en 1694 à Denicé, on a l'impression à la lecture du registre que les gens mourraient dans la rue presque soudainement, loin de chez eux. Pas sûre que l'épidémie de 1694 soit due à la peste mais elle a été terrible. A Villefranche, la ville est passée de 5000 à 2200 habitants.

L'année suivante en 1695, l'épidémie est passée, seulement 7 décès sont enregistrés à Denicé.

1 : Extrait du Magazine MDO Infos n°4 de Septembre 2003

2 : Extrait de 2000 ans d'Histoire en Beaujolais de Daniel Rosetta

L'année 1709 fut également terrible en Beaujolais et dans tout le royaume de France. En plus des destructions dues à la guerre et des impôts excessifs, l'hiver 1709 est particulièrement froid : « *le froid intense qui sévit du 6 janvier au 23 février gela la Saône à une profondeur si considérable que la glace portait les plus lourds fardeaux. Noyers, châtaigniers périrent ainsi qu'une grande partie des vignes et toutes les semailles.... Aux gelées destructives de l'hiver succédèrent des pluies interminables*¹ » ce qui provoqua famine et maladies.

On retrouve clairement sur le registre BMS de cette période à Denicé, la mortalité importante de l'année 1709 et le redémarrage lent des naissances. En 1709, le pic des décès intervient à partir du mois de Juin.

	1708	1709	1710	1711
Sépultures	24	104	17	8
Mariage	2	4	1	8
Baptême	28	19	9	19

Réalisé avec la côte 4 E 1195

Contrairement à certains curés, celui de Denicé n'a fait aucune mention particulière sur les registres pour décrire la situation économique et météorologique de la commune mais les registres consultables en ligne sont ceux de la collection départementale, alors ses mentions marginales ont peut-être été perdues avec les registres paroissiaux.

La population est sensible aux différents évènements climatiques : « *En 1741, sécheresse pendant les mois de Janvier, février, mars et avril : il ne plut point du tout. Le curé de Denicé, Jacquet, obtient en juin 1741 du duc d'Orléans propriétaire d'une partie de la paroisse une somme de 26 livres employée à l'achat de 282 livres de pain bis et sept litrons de sel distribué aux pauvres*¹. »

1 : Extrait de la Notice Historique de Saint Julien et Claude Bernard (voir bibliographie)

Le Beaujolais a subi une épidémie de scarlatine entre 1907 et 1910. Côte 5 M 200, un rapport du Brigadier Déphanix commandant provisoire des brigades de Villefranche signale : « une épidémie de fièvre scarlatine s'est déclarée dans la commune de Denicé. Des renseignements recueillis, il résulte qu'une vingtaine d'enfants fréquentant les écoles âgés de 3 à 12 ans sont atteints de cette maladie. Jusqu'aujourd'hui il n'y a pas eu de décès. Pour en éviter la propagation et sur l'avis de Mr le Docteur Guyot, médecin inspecteur des écoles, Mr le Maire de Denicé a pris un arrêté et a licencié les écoles à la date du 18 juillet courant. En outre, dans cette même commune un enfant âgé de 9 ans a été atteint de diphtérie, ce cas est unique. L'enfant atteint a été évacué, il est actuellement en traitement à l'hôpital de Villefranche. La commune de Denicé est la seule contaminée pour le moment, l'autorité locale prend les mesures nécessaires pour éviter la propagation ». La fermeture de l'école a été de courte durée, le 20 juillet le même brigadier signale que l'épidémie est terminée.

Une partie du Beaujolais a été touchée par cette épidémie de scarlatine, la maladie est déclarée à Villefranche le 9 mars 1909, au Bois d'Oingt le 11 juillet 1909, à Lyon en 1887 et 1910 et à Neuville sur Saône en 1907.

L'hygiène publique et la prévention

Le 17 novembre 1875, Côte E Dépôt 74/16, le conseil municipal donne son accord pour la création d'un lavoir sur le Nizerand. L'estimation des travaux est de 3 800 Francs, le budget inscrit par la municipalité pour l'année 1875 est de 2 800 Francs, le conseil municipal « est d'avis de parfaire la somme nécessaire à la dépense prévue en ouvrant une souscription ».

Le 23 février 1935, Côte E Dépôt 74/18, le conseil municipal valide l'ouverture d'une consultation pour les nourrissons et vote une subvention de 300 francs pour cette activité.

Le préventorium Pierre Polot

Il y a eu un préventorium à Denicé, qui a fermé a priori en 1977, le bâtiment qui l'accueillait a été transformé en logements sociaux et salles municipales au RDC, le bâtiment s'appelle toujours le Centre Pierre Polot. J'ai trouvé très peu d'information sur cet établissement. Pierre Polot n'existe pas sur internet ! Il n'apparaît non plus ni sur Gallica, ni aux AD du Rhône.



J'ai trouvé uniquement deux documents concernant cet établissement :

- Une liste des personnes présentes au Préventorium le 1 décembre 1952, elles étaient au nombre de 20, Côte E Dépôt 74/194
- Côte 3 P 84/3 Matrice des propriétés non bâties, le Comité Départemental du Rhône pour la lutte contre la tuberculose situé 23 rue Chevreul à Lyon (case 118) est propriétaire en 1933 de la parcelle 615 (ancienne 593) comprenant maison, remise, et écurie.

Il me reste à creuser ce sujet pour réussir à écrire l'histoire de cet établissement.

Méthodologie

Je pourrais passer des mois à écrire sur l'histoire d'un petit village comme Denicé. Faut de temps, j'ai fait un choix parmi tous les sujets de recherche qui me semblaient intéressants mais j'aurai pu aussi parler des écoles et des équipements sportifs pour les enfants, du personnel communal, des pompiers, de l'aide aux plus démunis et du bureau de bienfaisance, des routes et voiries, des épizooties, des élections et des élus, des faits divers arrivés dans la commune...

Les archives déposées par Denicé aux AD sont consultables à la côte E Dépôt 74/xxx et représentent 6,28 ml ce qui est beaucoup comparé par exemple à Poule dont les archives ne représentent que 1,80 ml, côte E Dépôt 160/xxx.

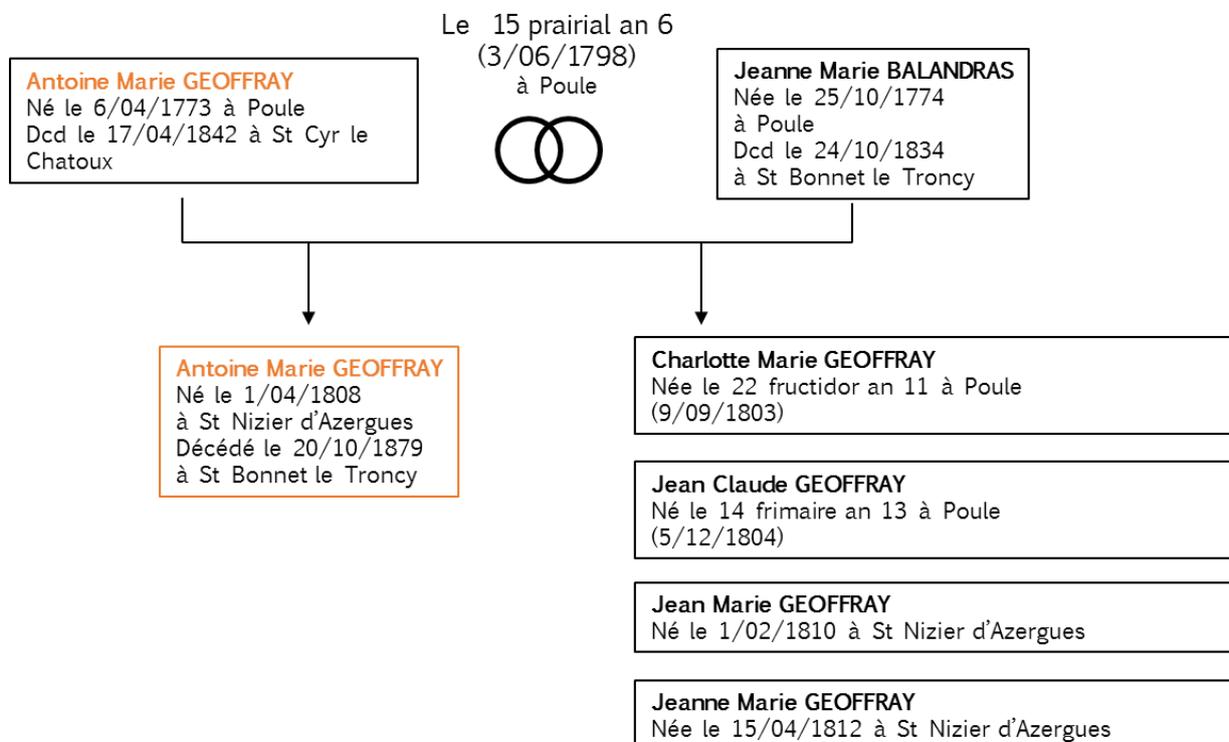
IV – Les ascendants

IV.1 – Antoine Marie Geoffray et Jeanne Marie Balandras

La conscription en France pour les jeunes hommes âgés de 20 à 25 ans devient obligatoire à partir du 5/09/1798, Antoine Marie a 25 ans au moment du vote de la loi, j'ai cherché des informations sur sa carrière militaire mais les registres de tirage au sort de la sous-préfecture de Villefranche, Côte Z 56/150 démarre en 1819 et il n'y a pas d'archives à Poule à ce sujet à cette époque. En 1798, le service militaire est de 5 ans, peut-être que Antoine Marie finalement est parti à l'armée parce que le couple accueillera son premier enfant seulement en Septembre 1803 soit 5 ans et 3 mois après leur mariage, ce n'est pas une situation habituelle pour l'époque.

Antoine Marie Geoffray et Jeanne Marie Balandras se marient le 15 prairial an 6 (3/06/1798) à Poule, aucun des deux époux ne signent l'acte de mariage. Ils sont tous les deux nés à Poule. Après leur mariage, ils s'installent à Saint Nizier d'Azergues au lieu-dit Les Sauvages, Antoine Marie est cultivateur.

Le couple aura 5 enfants. Antoine Marie ne signe pas les actes de naissance de ses enfants.



C'est Antoine Marie qui met la famille en mouvement et qui quitte le berceau de Poule pour St Nizier d'Azergues entre 1805 et 1808. Il s'installe ensuite à St Bonnet le Troncy.

Jeanne Marie Balandras décède en 1834 à St Bonnet le Troncy. Au recensement de 1836, côte 6 M 8, la famille est toujours à St Bonnet le Troncy, dans la maison 292

- « - Jeofrait Antoine marie cultivateur 64 ans
- Jeofrait Claude cultivateur 35 ans
- Faury antoinette sa femme 25 ans,
- Jeofrait Marie Louise sa petite-fille 3 mois »

Antoine Marie déménage ensuite à St Cyr le Chatoux avec son fils Claude et il y décède à l'âge de 69 ans.

Méthodologie

Antoine Marie Geoffray est décédé le 17/04/1842, j'ai cherché sans succès des éléments concernant sa succession, au bureau de Villefranche, table alphabétique des successions et des absences côte 3 Q 52/571 pour les décès entre 1841 et 1846 et au bureau de Thizy, table alphabétique des successions et des absences côte 3 Q 49/691 pour les décès entre 1841 et 1845. La commune de St Bonnet le Troncy dépend des deux bureaux d'enregistrement de Villefranche et Thizy.

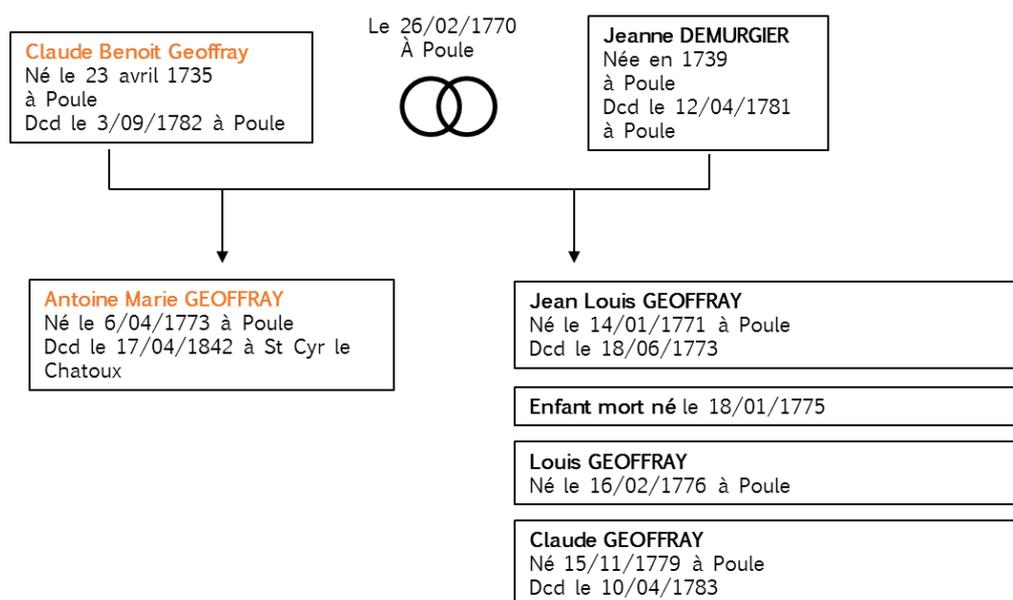
Pour info

En 1801, le village berceau de la famille Geoffray s'appelait *Poule*. Il fut renommé *Poule-les-Echarmeaux* en 1954 et à l'époque ancienne, Poule s'écrivait *Poulle*.

IV.2 – Claude Benoit Geoffray et Jeanne Demurgier

Claude Benoit est né le 23 avril 1735, il a comme parrain Claude Samoel, un maître apothicaire de Beaujeu.

Claude Benoit Geoffray et Jeanne Demurgier se marient le 26 Février 1770 à Poule, ils sont tous les deux nés à Poule. Le couple aura 5 enfants et restera toute sa vie dans ce village.



Claude Benoit et Jeanne décèdent jeunes, 47 ans pour lui et 42 ans pour elle, Antoine Marie n'a que 9 ans quand il se retrouve orphelin. Les trois frères orphelins, Claude qui a 3 ans, Louis 6 ans et Antoine partent peut-être vivre chez leur tante Louise Geoffray épouse de Jean Bonnefond, car c'est ce dernier qui a déclaré le décès de Claude en 1783.

Méthodologie

Claude Benoit est décédé le 3 septembre 1782. Pour avoir des informations sur sa succession, j'ai regardé la table des sépultures du bureau de Beaujeu, bureau de contrôle des actes de Poule avant 1789, la côte 10 C 370 est censée selon l'inventaire contenir une table chronologique de 1755 à 1786 mais finalement les documents s'arrêtent en 1778 pour Poule donc bien avant le décès de Claude Benoit.

La côte 10 C 326 concerne le contrôle des actes du bureau de Beaujeu entre le 2/09/1782 et le 19/01/1784. J'ai consulté ce document du 3/09/1782 au 31/12/1782 sans trouver trace de la succession de Claude Benoit.

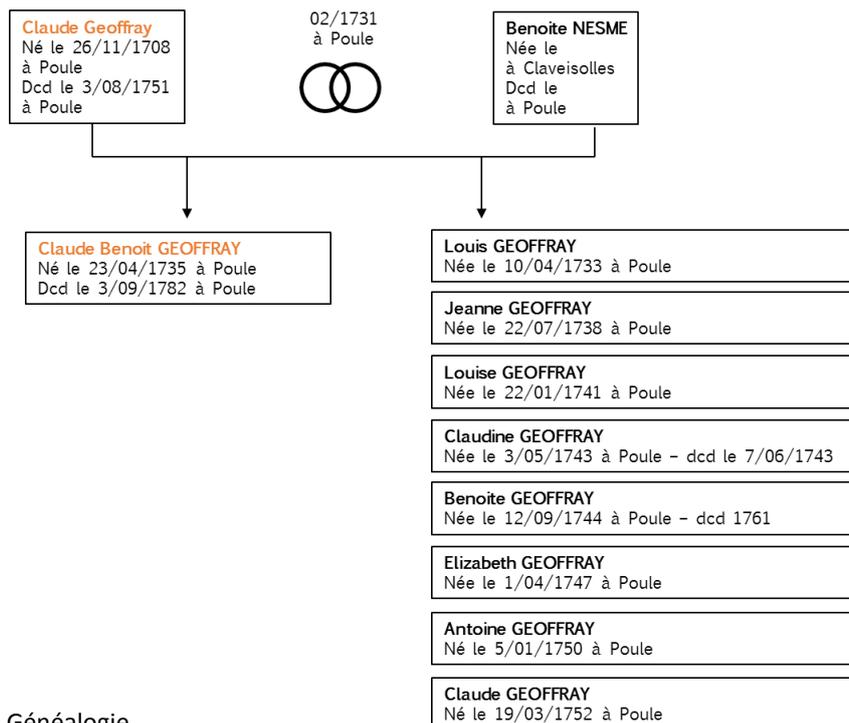
IV.3 – Claude Geoffray et Benoitte Nesme

Ci-dessous, côte E Dépôt 160/3, l'acte de mariage de Claude Geoffray et Benoitte Nesme à Poule, il est vraiment très succinct, il ne mentionne aucune filiation et ne me permet a priori pas de continuer à trouver les ascendants de façon certaine. L'acte est positionné en haut de page, la date n'apparaît pas clairement mais comme l'acte suivant est daté du 5 Février 1731, ça donne une indication de la date du mariage.



« à la bénédiction nuptiale Claude Geoffray notre paroissien et benoitte nesme de claveysolle sa promise canonique de marc Besson curé dud(it) lieu p(re)se)nts antoine billandon et pierre échaliertous deux n'ont signé.... Bois Curé ». Mas chancée est un lieu-dit de Poule.

Le couple Claude Geoffray et Benoitte Nesme a eu 10 enfants. Claude Geoffray est dit « l'ainé » dans les actes que j'ai consultés.

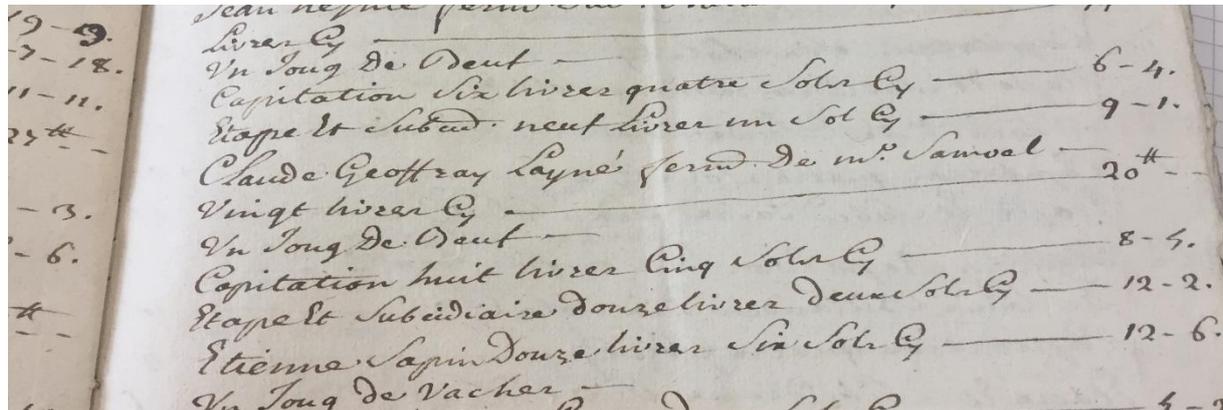


Plusieurs enfants du couple dont Claude Benoit, ont pour parrain Claude Samoël, apothicaire à Beaujeau ou son fils éponyme, c'est une chose assez étonnante, ce serait intéressant de chercher quel est le lien entre ce Samoël et la famille Geoffray.

Claude Geoffray était granger, c'est l'équivalent de métayer mais le Littré mentionne que le terme était plutôt utilisé en Dauphiné. La famille habitait au Mas Chancée (ou Chanchée) à Poule.

J'ai regardé les documents d'imposition avant 1789 pour trouver des informations sur le niveau de richesse de Claude Geoffray et sa femme, côte 4 C 199 Rôles de la taille et de la capitation à Poule entre 1718 et 1751. On trouve bien Claude Geoffray à l'année 1746 :

« Claude Geoffray Layné, fermier de M(onsieu)r Samoal
 Vingt livres
 Un joug de bœuf
 Capitation huit livres cinq soles
 Etape et subsidiaire douze livres deux soles »



Claude Geoffray était donc un fermier plutôt aisé, il possédait un joug de bœuf pour faire les labours. Ce document nous permet de comprendre le lien entre la famille de Claude Geoffray et Mr Samoal, apothicaire à Beaujeau, c'était le propriétaire de la ferme.

Sans filiation dans l'acte de mariage, la recherche des ascendants devient incertaine, je regarde sur Geneanet pour voir si cet arbre n'a pas fait l'objet d'une publication. Je trouve un arbre d'André Fournand qui est bien celui de Claude, il serait décédé le 3/08/1751. Son acte de décès, côte 160 GG 1 ne mentionne ni ses parents, ni même son épouse et la déclaration n'est pas faite par un de ses fils donc ça pourrait autant être un autre Claude que le mien, seul l'âge d'environ 42 ans correspond.

L'arbre de geneanet signale que Claude Geoffray serait né le 26/11/1708 et serait le fils de Louis Geoffray et Jeanne Margand. Après vérification, l'information est bonne. Son parrain est Claude Geoffray et sa marraine Benoitte Branche.

J'ai consulté tous les actes de naissance des enfants de Claude Geoffray et Benoitte Nesme, dans aucun il y a mention de leur grand-père paternel, mais ils ont souvent un parrain ou une marraine Geoffray dont les prénoms correspondent aux frères et sœurs de Claude, parfois aussi c'est un conjoint d'un frère ou d'une sœur de Claude, j'en déduis donc que le lien père/fils entre Louis et Claude est confirmé.

Claude Geoffray est décédé le 13/08/1751. Il n'y a pas de table alphabétique pour le contrôle des actes à cette époque au bureau de Beaujeu. J'ai donc consulté le contrôle des actes des notaires et des actes sous seing privé du 13/08/1751 au 31/12/1751, côtes 10 C 290 et 10 C291, mais sans trouver trace de la succession de Claude Geoffray.

Claude Geoffray est décédé le 3 août 1708, en laissant plusieurs enfants jeunes, Claude Benoit l'aîné avait 16 ans et sa femme était enceinte. Claude son fils posthume va naître 7 mois après son décès, son parrain est encore Claude Samoël.

Qu'est devenue Benoitte Nesme avec ses jeunes enfants ? Cette partie de l'histoire reste à explorer.

IV.4 – Louis Geoffray et Jeanne Margand

Côte 4 C 199 Rôles de la taille et de la capitation à Poule entre 1718 et 1751, on retrouve bien Louis Geoffray granger, il a payé 18 livres et trois sols de taille en 1726. Cette année-là, la somme totale collectée à Poule était de 3 532 livres.

J'ai regardé le même document pour l'année 1718 sans y trouver Louis Geoffray, cela s'explique par le fait que beaucoup de fermiers et de grangers dans ces documents d'imposition étaient nommés par leur fonction et non par leur nom : « *Le granger de Claude Demathier* », « *le granger du Seigneur Dapaignie* » ou encore « *le fermier du pré de la minne* ».

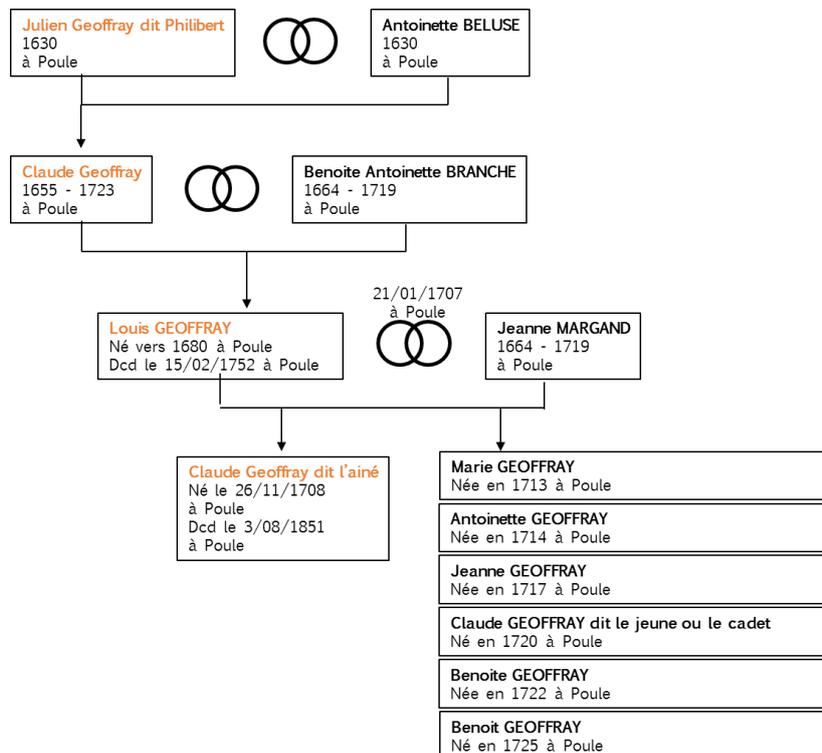
Je n'ai pas le temps de consulter tous les registres de Poule, donc j'ai de nouveau recours à Généanet pour continuer la généalogie de Louis Geoffray.

Louis serait né vers 1680 et il serait le fils de Claude Geoffray (1655-1723) et Benoite Antoinette Branche (1664-1719). Il se serait marié avec Jeanne Margand à Poule le 21 janvier 1707 et le couple aurait eu 8 enfants dont Claude qui est l'ainé.

Arbre mis en ligne par Christiane Peyronnard sur Généanet

Louis est décédé le 15 février 1752 toujours à Poule, déclaration faite en présence de Claude Geoffray (le cadet).

Je pense que l'objet du mémoire n'est pas de vérifier des informations trouvées sur Généanet, je le ferai de mon côté plus tard, et avant les années 1700, il n'existe plus de document aux AD concernant des personnes, autres que les registres de BMS, donc mon arbre généalogique s'arrête avec Louis Geoffray et Jeanne Margand.

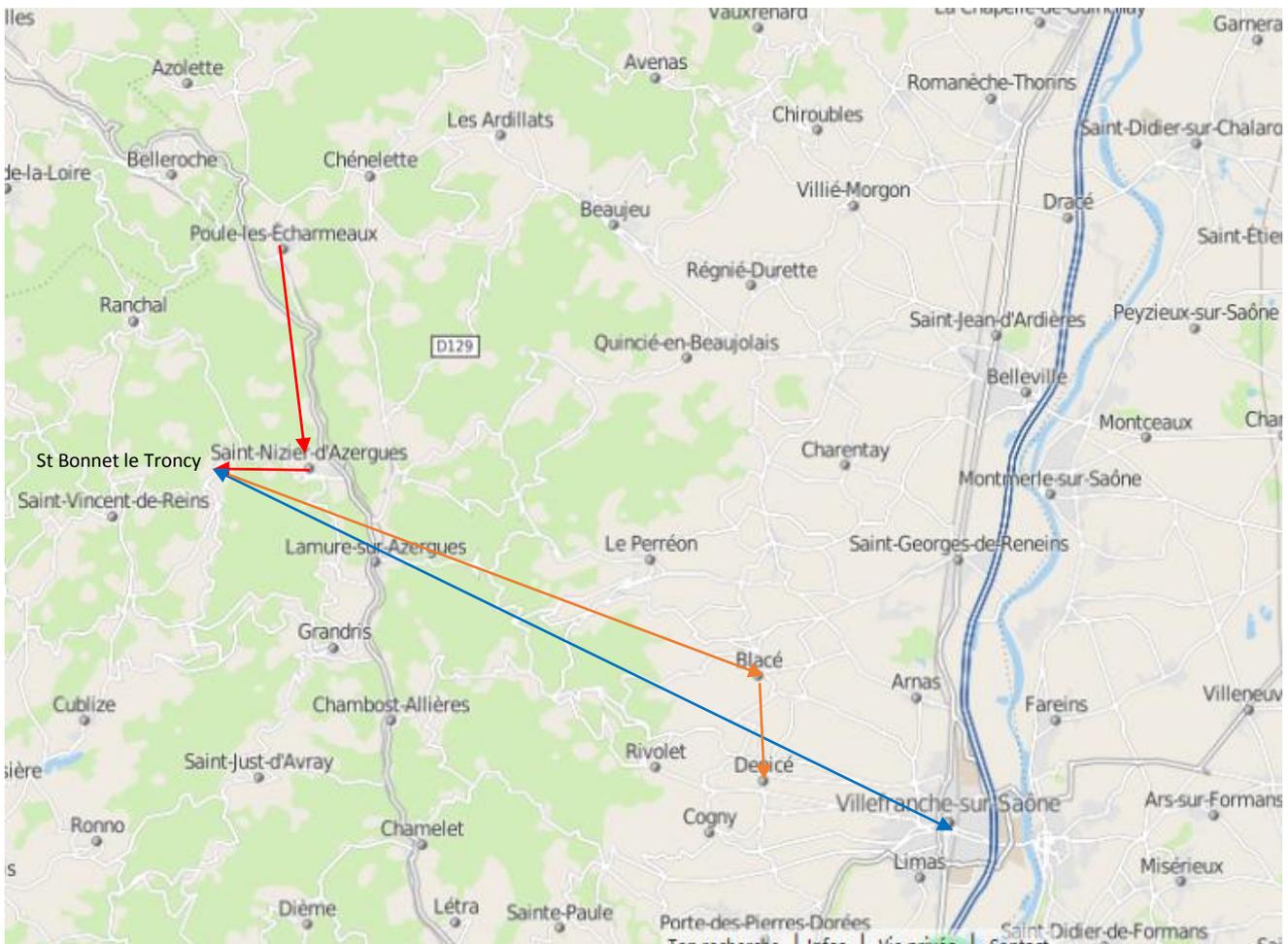


IV.5 – Les migrations de la famille Geoffray

La famille Geoffray est originaire de Poule dans le Haut Beaujolais. Au début des années 1800 Antoine Marie père installe la famille à St Nizier d’Azergues, voyage de 8,3 km, puis vers 1830 à St Bonnet le Troncy, voyage de 5,7 km. →

Antoine Marie fils se marie à Villefranche, voyage de 35,4 km, et revient à St Bonnet le Troncy à partir de 1846. →

Pascal commence à travailler à Blacé en 1864 environ, voyage de 28,7 km, se marie et installe la famille à Denicé à partir de 1875, voyage de 4,4 km. →



Les migrations de la famille Geoffray sont caractéristiques de l'époque et de la région. Il y a en fait deux Beaujolais : -

- le Haut Beaujolais rural et exploité par des cultivateurs jusqu'au début du 20^{ème} siècle. La vie a toujours été difficile dans la montagne beaujolaise, le sol y est ingrat, le climat frais et humide une grande partie de l'année. Dès le 16^{ème} siècle, les cultivateurs ont complété leurs revenus par des activités de filage et de tissage. Aujourd'hui le Haut Beaujolais a développé une filière bois dynamique mais les villages en « montagne » pas forcément très accessibles, se vident peu à peu de leurs habitants.
- Le bas Beaujolais, plus plat profite des plaines de la Saône et est exploité par des cultivateurs qui très vite vont se concentrer sur la culture de la vigne à partir des années 1850. Cette monoculture va faire la richesse des villages pendant un siècle mais est aujourd'hui une vraie difficulté avec la diminution importante de la surface plantée en vigne. Les villages restent bien peuplés car ils sont facilement accessibles depuis Lyon, et Villefranche par son dynamisme maintient l'économie de la région.

A partir des années 1850, la richesse et les besoins de main d'œuvre du bas Beaujolais ont attiré les habitants du haut Beaujolais qui peu à peu ont quitté les villages, d'abord de façon saisonnière et ensuite définitivement.

IV.6 – Orthographe et origine du nom Geoffray

Pour simplifier la lecture, j'ai conservé tout au long de ce document l'orthographe que l'on utilise aujourd'hui du nom Geoffray. Ce n'est pas complètement exact et comme la plupart des patronymes, j'ai trouvé plusieurs variantes du nom Geoffray en fonction des villages, des dates et des agents de l'état civil/curés.

J'ai trouvé plusieurs orthographes de la plus proche à la plus éloignée de l'orthographe actuelle :

- Geoffrai,
- Geoffrey,
- Joffray,
- Et plusieurs Geoffroy qui étaient en fait des « a » mal calligraphiés.

Même si ce n'est pas vraiment l'objet de ce mémoire, c'est toujours intéressant de se renseigner sur l'origine des noms. Les sources que j'ai consultées Geneanet et Filae sont concordantes, Geoffray est un nom d'origine germanique qui vient de Gotfrid : Goth le peuple ou God le Dieu et Frid la paix.

J'ai trouvé plusieurs autres familles Geoffray dans les villages que j'ai étudiés : Denicé, St Bonnet le Troncy, Poule les Echarmeaux et St Nizier d'Azergues, le nom de Geoffray n'est pas fréquent mais il se concentre principalement dans le Rhône.

	1966 - 1990	1941 - 1965	1916 - 1940	1891 - 1915
Rhone	277	304	214	185
Ain	86	126	171	138
Saone et Loire	35	25	21	7
Isère	17	36	25	17

Nombre de naissances Geoffray dans le Rhône et les départements limitrophes
Chiffres extraits du site Filae le 24 Avril 2019

Pour aller plus loin...

J'espère bien arriver à aller aux archives diocésaines pour trouver la date de la consécration de l'église de Denicé et la dispense de mariage de Louis et Joséphine Geoffray. J'ai déjà envoyé deux mails pour prendre RDV mais sans réponse de la part des archives diocésaines pour l'instant.

Je vais consulter les tables alphabétiques et chronologiques d'autres notaires que celui de St Bonnet le Troncy jusqu'à trouver l'acte de succession d'Antoine Marie Geoffray décédé en 1879, page 11, ça m'intrigue cette ligne vierge sur la table alphabétique des successions et absences.

J'ai découvert la semaine dernière dans l'inventaire des AD la côte 24 H 6 concernant le Prieuré de Talancé, si c'est le même Talancé que le lieu-dit de Denicé, je vais peut-être trouver des informations complémentaires concernant le Prieuré, page 34.

Ce Pierre Polot qui n'existe pas sur internet me donne envie d'en savoir plus, les pistes que je compte bien explorer sont les archives du Comité Départemental du Rhône pour la lutte contre la tuberculose, les documents des AD concernant les déclarations d'activité des médecins et des établissements de santé, page 63.

Les actes de successions de Claude Benoit (dcd en 1782) et Claude (dcd en 1751) Geoffray, il faut que je consulte sur une durée plus longue le contrôle des actes pour ces deux décès, pages 66 et 69.

Il me reste aussi à retrouver les actes des premiers Geoffray, Louis, ses parents et ses grands-parents. Le premier registre disponible de Poule date de 1605, c'est un registre de baptêmes donc il me reste quelques belles heures de recherche et de paléographie !

Sources et bibliographie

J'ai consulté plusieurs ouvrages sur l'histoire générale du Beaujolais trouvés à la bibliothèque municipale de Villefranche sur Saône :

- 2000 ans d'histoire du Beaujolais de Daniel Rosetta avec les dessins de Jean Prost Edition du Cosmogone. Pour la petite histoire, Jean Prost a été instituteur à Denicé de 1959 à 1963.
- Grande encyclopédie de Lyon et des communes du Rhône. Tome IV Arrondissement de Villefranche, sous la direction de André Pelletier. 1982. Reboul Imprimerie.
- Monographie des villes et villages de France. En Beaujolais, guide du voyageur, réédition de 1904, RES UNIVERSIS.
- Les conscrits de Villefranche du Beaujolais et d'ailleurs de Philippe Branche, Jean Prost et Julien Verchère, Editions du Poutan
-

J'ai trouvé sur le site Gallica plusieurs documents concernant ou qui parle de Denicé :

- Trois jours en Beaujolais. Programme d'excursions viticoles par Victor Vermorel, Directeur de la station Viticole de Villefranche. Bureau du progrès agricole et viticole. 1900
- Le petit français illustré du 22 Septembre 1900,
- Bulletins de la société des Sciences et des Arts du Beaujolais, 1903, 1901, imprimerie Blanc et Mercier
- Bulletin de la Diana, publication trimestrielle éditée à Montbrison, Tome XXXVII - n°7 – Année 1962
- La vigne américaine et la viticulture en Europe, Août 1900
- Notice historique sur Saint Julien et sur Claude Bernard, l'Abbé L. Duplain Lyon 1924 Audin et CIE
- Rapport de délibérations du conseil général du Rhône, Session D'avril et Novembre 1873, Session de 1875, 2^{ème} session de 1892,
- La Maison d'AROD, branche de Montmelas Accompagnée de fragments généalogiques et historiques concernant la région lyonnaise. Le tout extrait des archives du château de Motmelas en Beaujolais. Lyon 1900 – Imprimerie Mougin – Rusand, Waltener et Cie,
- Dictionnaire illustré des communes du Département du Rhône par MM. E. de Rolland et D. Clouzet, Tome I, C. Dizain et A. Storck & Cie, éditeurs

J'ai trouvé sur internet un site dédié aux personnes ayant reçu la légion d'honneur en Beaujolais : <http://leg.hon.beaujolais.free.fr/>

Je me suis appuyée aussi sur les excellentes publications de Thierry Sabot Edition Thisa
Collection Théma Histoire & Généalogie :

- N°2 La valeur des biens, niveau de vie et de fortune,
- N°12 Les voyages et les déplacements

La carte IGN 2930 Villefranche sur Saône, Vallée de l'Azergues Beaujolais m'a bien aidé à repérer tous les voyages de la famille Geoffray.